

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 664

7 juillet 2005

SOMMAIRE

Agapanthe S.A., Luxembourg	31872	Holmex (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	31862
Aster 1 S.A., Luxembourg	31826	Inversiones en Alquiler de Maquinaria I, S.à r.l., Luxembourg	31870
Aster 1 S.A., Luxembourg	31829	Inversiones en Alquiler de Maquinaria I, S.à r.l., Luxembourg	31872
Aster 2 S.A., Luxembourg	31846	Kim International S.A., Luxembourg	31869
Bocaril Holding S.A., Luxembourg	31865	M. Strategies S.A., Luxembourg	31825
Bocaril Holding S.A., Luxembourg	31866	Motwit S.A.H., Luxembourg	31869
CEP II Top Luxco, S.à r.l., Luxembourg	31837	NG Web Business S.A., Pétange	31863
Ceminvest S.A., Luxembourg	31872	Perseo S.A., Luxembourg	31825
Chariot-Lux Manutention, S.à r.l., Luxembourg	31826	Poseidon JV, S.à r.l., Luxembourg	31869
Chemical Investments Luxembourg Holding S.A., Luxembourg	31857	Toda S.A., Luxembourg	31852
Chemical Investments Luxembourg Holding S.A., Luxembourg	31858	Tomkins Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	31860
Equinox Investment Company S.C.P.A., Luxembourg	31835	Tomkins Overseas Holdings, S.à r.l., Luxembourg	31859
Friob Consult S.A., Junglinster	31864	WGRM Holding 7 S.A., Luxembourg	31866

M. STRATEGIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 73.082.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2005, réf. LSO-BC02696, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2005.

Signature.

(022507.3/4181/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2005.

PERSEO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 61.910.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2005, réf. LSO-BC02030, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2005.

Signature.

(022508.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2005.

CHARIOT-LUX MANUTENTION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 95.617.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2005, réf. LSO-BC01124, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CORFI

Signature

(020025.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2005.

ASTER 1 S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.
R. C. Luxembourg B 102.811.

In the year two thousand and four, on the thirtieth of November.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mr Hubert Janssen, jurist, residing at Torgny (Belgium), acting as the representative of the Board of Directors of the Company, pursuant to a resolution of the Board of Directors dated 30 November 2004,

an excerpt of the minutes of this meeting, initialled *ne varietur* by the appearer and the notary, will remain annexed to present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearer, acting in his said capacity, has required the undersigned notary to state his declaration as follows:

1. The Company has been incorporated by a deed drawn up by the Luxembourg notary Anja Holtz dated 30 August 2004, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 102.811 and whose articles have been published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1170 dated 18 November 2004, page 56116.

2. The articles of incorporation of the Company (the «Articles») have been amended by:

- a shareholders' meeting dated 24 November 2004 drawn up by the Luxembourg notary Joseph Elvinger, pre-named, in order to increase the nominal value of the shares from EUR 1.25 to EUR 2.- and not yet published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations; and

- a notarial deed dated 24 November 2004 drawn up by the Luxembourg notary Joseph Elvinger, pre-named, enacting the increase of the share capital from thirty-one thousand Euro (EUR 31,000) to two million six hundred and three thousand one hundred and thirty Euro (EUR 2,603,130) by creating and issuing one million two hundred eighty-six thousand and sixty-five (1,286,065) new shares with a nominal value of two Euro (EUR 2.-) each; such deed has not yet published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations;

3. The subscribed capital of the Company is fixed at two million six hundred and three thousand one hundred and thirty Euro (EUR 2,603,130), divided into one million three hundred and one thousand five hundred and sixty-five (1,301,565) shares, with a par value of two Euro (EUR 2.-) each, fully paid up (by 100%).

4. Pursuant to article 5 of the Articles, the Company has an un-issued but authorized share capital of an amount of a maximum of two hundred and seventy-seven million four hundred and twenty thousand eight hundred and seventy Euro (EUR 277,427,870.-) and is subject to the specific limits and conditions set out under article 5 of the Articles.

5. The increase of the subscribed share capital shall be realised within the strict limits defined in article 5 of the Articles, which are as following:

«The board of directors is authorised, during a period ending five (5) years following the date of the publication of the Articles in the Mémorial, Recueil C, to issue convertible preferred equity certificates (the CPECs), convertible bonds or similar instruments and/or to increase the share capital within the limits of the authorised share capital in one or several instalments.

Such shares may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the board of directors may determine.

The board of directors may in particular determine:

- the time and the number of the shares to be subscribed and issued,
- whether the shares have to be offered on a pre-emptive basis to the existing shareholders in proportion of the capital represented by their shares or not,
- whether a share premium will be paid on the shares to be subscribed and issued and the amount of such share premium if any,
- whether the shares will be paid-in by a contribution in cash or in kind,
- that shares will be issued following the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the board of directors under the terms of bonds or CPECs or similar instruments, issued from time to time by the Company.

The board of directors may delegate to any authorised director of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

Upon each increase of the share capital of the Company by the board of directors within the limits of the authorized share capital, the article 5 shall be amended accordingly.

The shares are in registered form or in bearer form, at the option of the shareholders, subject to the restriction foreseen by the law.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by the law, redeem its own shares.»

6. In its meeting of 30 November 2004, the Board of Directors of the Company has decided to increase the subscribed share capital of the Company with an amount of two hundred and fourteen thousand three hundred and fifty-six Euro (EUR 214,356) pursuant to article 5 of the Articles in order to raise it from its current amount of two million six hundred and three thousand one hundred and thirty Euro (EUR 2,603,130) to two million eight hundred and seventeen thousand four hundred and eighty-six Euro (EUR 2,817,486) by creating and issuing 107,178 (one hundred seven thousand one hundred seventy-eight) new shares with a nominal value of two Euro (EUR 2.-) each (the «New Shares») within the limits of the authorised share capital.

7. The New Shares have been fully subscribed on 30 November 2004 by STICHTING ANI PARTICIPATION FOUNDATION, a foundation incorporated and existing under the laws of The Netherlands with its registered office in Denter, The Netherlands (the «ANI STICHTING»).

8. The Board of Directors has decided that the paying up of the New Shares has to be done:

- by contribution in cash for an amount of twelve thousand two hundred thirty-two Euro (EUR 12,232); and
- by contribution in kind consisting in (i) eighty-nine thousand eight hundred and nineteen (89,819) shares in the capital of ANI PRINTING INKS B.V., established its place of business at Gutenbergsgatan 1, Box 1003, S-23125 Trelleborg, Sweden (the «Contributed Shares») and (ii) in receivables on ASTER ZWEITE BETEILIGUNGS GmbH for an amount for such receivables of one hundred twenty-four thousand four hundred fifty-eight Euro (EUR 124,458) (the «Receivables»);

for a total amount of two hundred and fourteen thousand three hundred and fifty-six Euro (EUR 214,356).

9. The New Shares have been fully paid up on 30 November 2004 by ANI STICHTING through, among others, a contribution in kind consisting in the Contributed Shares and in the Receivables which has been supervised by ERNST & YOUNG, having its registered office at 7, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach (Luxembourg), Grand Duchy of Luxembourg, independent auditor («réviseur d'entreprises») and its report dated 30 November 2004 concludes as follows:

«6. Conclusion:

Based on the work performed and described above, we have no observation to mention on the value of the contribution in kind which corresponds at least in number and nominal value to the 107,178 shares of EUR 2 each to be issued in exchange. The total value of the contribution is EUR 214,356.

ERNST & YOUNG TAX ADVISORY SERVICES, Société à responsabilité limitée, Réviseur d'entreprises

Karen Wauters

Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg

November 30th, 2004.»

This report will remain here annexed, signed in variety by the appearing parties.

10. The Board of Directors has further decided to grant full power to Mr Hubert Janssen to execute and sign on his sole signature all formalities related to such capital increase.

11. The justifying documents of the subscriptions and of the payment of the New Shares have been consequently produced to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

12. As a consequence of such increase of capital of the Company, the article 5 of the Articles regarding the subscribed capital is amended and now reads as follows:

«The share capital of the Company is fixed at two million eight hundred and seventeen thousand four hundred and eighty-six Euro (EUR 2,817,486), divided into one million four hundred and eight thousand four hundred and seventy-three (1,408,743) shares, with a par value of two Euro (EUR 2.-) each.

The Company has an issued but authorised share capital of a maximum amount of two hundred and seventy-seven million two hundred and thirteen thousand five hundred and fourteen Euro (EUR 277,213,514.-).»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at five thousand Euro.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing persons the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

After reading and interpretation to the appearer, the said appearer signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le trente novembre.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

M. Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique), agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour le compte du Conseil d'Administration de la Société, en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré par le Conseil d'Administration en sa réunion du 30 novembre 2004,

un extrait du procès-verbal de cette réunion restera, après avoir été paraphé ne varietur par le comparant et le notaire, annexé aux présentes pour être soumis avec elles à la formalité de l'enregistrement,

Lequel comparant, es qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

1. La Société a été constituée suivant acte notarié reçu par le notaire luxembourgeois Anja Holtz en date du 30 août 2004, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B. 102.811 et dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1170 du 18 novembre 2004, page 56116.

2. Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés en vertu de:

- une assemblée extraordinaire des actionnaires reçue le 24 novembre 2004 par le notaire luxembourgeois Joseph Elvinger, précité, portant augmentation de la valeur nominale des actions de 1,25 EUR à 2,- EUR, et en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations; et

- un acte notarié reçu le 24 novembre 2004 par le notaire luxembourgeois Joseph Elvinger, précité, actant l'augmentation du capital social de trente et un mille euros (31.000 EUR) à deux millions six cent trois mille cent trente euros (2.603.130 EUR) par la création et l'émission de mille deux cent quatre-vingt-six mille soixante-cinq (1.286.065) nouvelles actions d'une valeur nominale de deux euros (2 EUR) chacune; cet acte est en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

3. Le capital social de la Société est actuellement fixé à deux millions six cent trois mille cent trente euros (2.603.130 EUR), représenté par un million trois cent un mille cinq cent soixante-cinq (1.301.565) actions, ayant une valeur nominale de deux euros (2 EUR) chacune, entièrement libérées (à raison de 100%).

4. Conformément à l'article 5 des Statuts, la Société a un capital autorisé d'un montant maximum de deux cent soixante-dix-sept millions quatre cent vingt-sept mille huit cent soixante-dix euros (277.427.870 EUR) et est soumise aux limites et conditions définies à l'article 5 des Statuts.

5. L'augmentation du capital social de la Société doit être réalisée dans le strict respect des limites et conditions définies à l'article 5 des Statuts, en tenant compte que:

«Le conseil d'administration est autorisé, pendant une période prenant fin cinq (5) ans suivant la date de publication des présents Statuts au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, à émettre des certificats préférentiels de capital convertible (convertible preferred equity certificates) (les «CPECs»), des obligations convertibles ou des instruments similaires et/ou à augmenter le capital social, dans les limites du capital autorisé en une ou plusieurs fois.

De telles actions pourront être souscrites et émises sous les termes et conditions déterminés par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration déterminera en particulier:

- la date d'émission et le nombre d'actions devant être souscrites et émises;
- si les actions doivent être offertes par préférence aux actionnaires existants proportionnellement à la partie du capital que représentent leurs actions, ou non;
- si une prime d'émission liée aux actions devant être souscrites et émises sera payée et, le cas échéant, le montant de cette prime d'émission;
- si les actions sont libérées par apport en numéraire ou par un apport en nature;
- si les actions seront émises suite à l'exercice d'un droit de souscription et/ou de conversion accordé par le conseil d'administration sous les termes des obligations, des CPECs ou d'instruments similaires, convertible ou non, émis à tout moment par la Société.

Le conseil d'administration pourra déléguer à tout administrateur autorisé de la Société ou à toute autre personne dûment autorisée la tâche d'accepter les souscriptions et de recevoir la libération des actions représentant tout ou partie des montants de l'augmentation de capital.

Lors de chaque augmentation de capital de la Société par le conseil d'administration dans les limites du capital autorisé, l'article 5 sera modifié pour être mis en conformité.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire sous réserve de restriction prévue par la loi.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.»

6. En sa réunion du 30 novembre 2004, le Conseil d'Administration de la Société a décidé d'augmenter le capital social à concurrence de deux cent quatorze mille trois cent cinquante-six euros (214.356 EUR), suivant l'article 5 des Statuts pour porter ainsi le capital social de son montant actuel de deux millions six cent trois mille cent trente euros (2.603.130 EUR) à deux millions huit cent dix-sept mille quatre cent quatre-vingt-six euros (2.817.486 EUR), par création et émission de cent sept mille cent soixante-dix-huit (107.178) nouvelles actions ayant une valeur nominale de deux (2 EUR) chacune (les «Nouvelles Actions») dans les limites du capital autorisé.

7. Les Actions Nouvelles ont été entièrement souscrites le 30 novembre 2004 par STICHTING ANI PARTICIPATION FOUNDATION, une fondation constituée et régie par les lois des Pays-bas, ayant son siège social à Deventer, Pays-Bas («ANI STICHTING»).

8. Le Conseil d'Administration a décidé que la libération des Nouvelles Actions devra se faire:

- en numéraire pour un montant de douze mille deux cent trente-deux euros (12.232 EUR), et
- par apport en nature consistant en (i) quatre-vingt-neuf mille huit cent dix-neuf (89.819) actions du capital de ANI PRINTING INKS B.V., ayant son siège d'activités à Gutenbergsgatan 1, Box 1003, S-23125 Trelleborg, Suède (les «Actions Apportées») et (ii) en créances sur ASTER ZWEITE BETEILIGUNGS GmbH pour un montant pour ces créances de cent vingt-quatre mille quatre cent cinquante-huit euros (124.458 EUR) (les «Créances»);

pour un montant total de deux cent quatorze mille trois cent cinquante-six euros (214.356 EUR).

9. Les Nouvelles Actions ont été entièrement libérées le 30 novembre 2004 par ANI STICHTING par, notamment, un apport en nature consistant dans les Actions Apportées et les créances, lesquels ont été supervisés par ERNST & YOUNG, ayant son siège social au 7, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach (Luxembourg), Grand-Duché de Luxembourg, réviseur d'entreprises, et son rapport daté du 30 novembre 2004 conclut en ces termes:

«6. Conclusion:

Sur la base du travail réalisé, tel que décrit ci-dessus, nous n'avons aucune observation à mentionner sur la valeur de l'apport en nature, lequel correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des 107.178 actions d'une valeur nominale de 2 EUR, chacune devant être échangée. La valeur totale de cette contribution est de 214.356 EUR.

ERNST & YOUNG TAX ADVISORY SERVICES, Société à responsabilité limitée, Réviseur d'entreprises

Karen Wauters

Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg

30 novembre 2004.»

Le rapport restera ci annexé, signé ne varietur par les comparants.

10. Le Conseil d'Administration a également décidé de donner pleins pouvoirs à M. Hubert Janssen d'exécuter et de signer par sa seule signature toutes les formalités relatives à cette augmentation de capital.

11. Les documents justificatifs de la souscription et de la libération des Nouvelles Actions ont été présentés au notaire soussigné, qui en prend acte expressément.

12. A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, l'alinéa 5 des Statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«Le capital souscrit est fixé à deux millions huit cent dix-sept mille quatre cent quatre-vingt-six euros (2.817.486 EUR), représenté par un million quatre cent huit mille sept cent quarante-trois (1.408.743) actions d'une valeur nominale de deux euros (2 EUR) chacune.

La Société dispose d'un capital autorisé d'un montant maximum de deux cent soixante-dix-sept million deux cent treize mille cinq cent quatorze euros (277.213.514 EUR).»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, est évalué à la somme de cinq mille euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, reconnaît par les présentes qu'à la requête du comparant, le présent procès-verbal est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; à la requête du même comparant et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2004, vol. 22CS, fol. 87, case 4. – Reçu 19.346,75 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2004.

J. Elvinger.

(022586.3/211/217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2005.

ASTER 1 S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R. C. Luxembourg B 102.811.

In the year two thousand and four, on the thirtieth of November.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of ASTER 1 S.A., a public limited liability company, having its registered office at 5, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 102.811 and incorporated under the Luxembourg law pursuant to a deed dated on 30 August 2004 and whose articles have been published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1170 dated 18 November 2004, page 56116.

The articles of incorporation of the Company (the «Articles») have been amended by

- a shareholders' meeting dated 24 November 2004 drawn up by the Luxembourg notary Joseph Elvinger, pre-named, in order to increase the nominal value of the shares from EUR 1.25 to EUR 2.- and not yet published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations; and

- a notarial deed dated 24 November 2004 drawn up by the Luxembourg notary Joseph Elvinger, pre-named, enacting the increase of the share capital from thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) to two million six hundred and three thousand one hundred and thirty Euro (EUR 2,603,130.-) by creating and issuing one million two hundred eighty-six thousand and sixty-five (1,286,065) new shares with a nominal value of two Euro (EUR 2.-) each; such deed has not yet published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting is presided by Hubert Janssen, jurist, residing in Torgny (Belgium), who appoints as secretary Rachel Uhl, jurist, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

The meetings elects as scrutineer Rachel Uhl, pre-named.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and request the notary to state that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary. The said list as well as the proxies ne varietur will be registered with this deed.

II. It appears from the attendance list, that the one million three hundred and one thousand five hundred and sixty-five (1,301,565) shares with a par value of two Euro (EUR 2.-), representing the entirety of the subscribed capital of the Company, are represented in this extraordinary general assembly.

III. All the shareholders declare having been informed in advance on the agenda of the meeting and waived all convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on the agenda of the meeting.

IV. The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1) Insertion of definitions to be used in the Articles, as shown in the appendix, which contains the complete version of the updated Article (the «Appendix»);

2) Restatement of article 4 regarding the corporate object in connection with the insertion of definitions, and in particular, the definition of the «Affiliate», which shall read as follows:

«The Company's object is to acquire and hold interests in any form whatsoever, in any other Luxembourg or foreign, commercial, industrial or financial entities, by way of, among others, the subscription or acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, or financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

The Company may in particular enter into the following transactions:

- borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other equity instruments or debt instruments, convertible or not into shares of the Company, the use of financial derivatives or otherwise;

- advance, lend or deposit money or give credit to Affiliates through, including but not limited to, the subscription to bonds, notes, certificates and other equity instruments or debt instruments, convertible or not into shares of any Affiliate;

- enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the property assets (present or future) of the undertaking or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Affiliates, or any director, director or other agent of the Company or any of the Affiliates, and to render any assistance to the Affiliates, within the limits of the laws of Luxembourg; and

- enter into any agreements, including, but not limited to partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other services contracts, selling agreements, connected directly or indirectly to the areas described above;

it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

In addition to the foregoing, the Company may perform all legal, commercial, technical and financial transactions and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its corporate object as well as all transactions directly or indirectly connected with the areas described above in order to facilitate the accomplishment of its corporate object in all areas described above, however without taking advantage of specific tax regime organised by the law of July 31, 1929 on holding companies.»

3) Authorisation to set up premium bank accounts and definition of the uses which can be made of such bank accounts and insertion of a new paragraph in article 5 regarding the share capital, as shown in the Appendix;

4) Decision to increase the authorised capital from two hundred and seventy-seven million two hundred and thirteen thousand five hundred and fourteen Euro (EUR 277,213,514.-) to five hundred million Euro (EUR 500,000,000.-) so as to allow the board of directors to issue warrants, convertible debt instruments, convertible bonds or similar instruments including but not limited to preferred equity certificates convertible or not, and to increase the share capital within the limits of the authorized share capital in one or several instalments and to create a specific article 6 in relation to the authorised capital clause, which will be amended, so as to reflect the taken decision, as shown in the Appendix;

5) Creation of new specific article 7 regarding the form of shares and new specific article 8 regarding the redemption of the shares, as shown in the Appendix;

6) Introduction of new article 9 relating to the restrictions on transfer of Shares which shall read as stated in the Appendix;

7) Changes in the number of members of the board of directors and in the procedure of appointment/removal of the directors and amendment of new article 10 so as to reflect the taken decision, as shown in the Appendix;

8) Drafting of new article 11 regarding the meeting of the board of directors which shall read as stated in the Appendix;

9) Drafting of new article 12 regarding the majority of votes and the minutes of the board of directors which shall read as stated in the Appendix;

10) Introduction of new article 13 relating to the remuneration and indemnification of the members of the board of directors which shall read as stated in the Appendix;

11) Amendment regarding the power and majority of the general meeting of the shareholders and in particular the old article 15 by, among other, adding a list of matters requiring a ninety-five percent (95%) majority of the votes capable being cast in the new article 18, which shall read as stated in the Appendix;

- 12) Amendment regarding the convening of the general meeting of the shareholders and in particular the old article 17, which shall be read in new article 20 as stated in the Appendix;
- 13) Minor amendment in connection with article 2 and new article 24 and resolution to give heading to each article, new or not, of the Articles, as shown in the Appendix;
- 14) Any other amendments technically required as a consequence of the above amendments;
- 15) Miscellaneous.

After deliberation, the following resolution was taken unanimously in compliance with the Articles and in particular article 15 of the Articles:

First resolution

The shareholders resolve to insert definitions to be used in the Articles, as shown in the Appendix and, as consequently, to renumber the following articles.

Second resolution

The shareholders resolve to restate article 4 regarding the corporate object in connection with the insertion of definitions, and in particular, the definition of the «Affiliate», which shall read as follows:

«The Company's object is to acquire and hold interests in any form whatsoever, in any other Luxembourg or foreign, commercial, industrial or financial entities, by way of, among others, the subscription or acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, or financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

The Company may in particular enter into the following transactions:

- borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other equity instruments or debt instruments, convertible or not into shares of the Company, the use of financial derivatives or otherwise;
- advance, lend or deposit money or give credit to Affiliates through, including but not limited to, the subscription to bonds, notes, certificates and other equity instruments or debt instruments, convertible or not into shares of any Affiliate;

- enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the property assets (present or future) of the undertaking or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Affiliates, or any director, director or other agent of the Company or any of the Affiliates, and to render any assistance to the Affiliates, within the limits of the laws of Luxembourg; and

- enter into any agreements, including, but not limited to partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other services contracts, selling agreements, connected directly or indirectly to the areas described above;

it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

In addition to the foregoing, the Company may perform all legal, commercial, technical and financial transactions and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfill its corporate object as well as all transactions directly or indirectly connected with the areas described above in order to facilitate the accomplishment of its corporate object in all areas described above, however without taking advantage of specific tax regime organised by the law of July 31, 1929 on holding companies.»

Third resolution

The shareholders resolve to authorise to set up premium bank accounts and to define the uses which can be made of such bank accounts and inserts new paragraph in article 5 regarding the share capital, as shown in the Appendix.

Fourth resolution

The shareholders decide to increase the authorised capital from two hundred and seventy-seven million two hundred and thirteen thousand five hundred and fourteen Euro (EUR 277,213,514.-) to five hundred million Euro (EUR 500,000,000.-) so as to allow the board of directors to issue warrants, convertible debt instruments, convertible bonds or similar instruments including but not limited to preferred equity certificates convertible or not, and to increase the share capital within the limits of the authorized share capital in one or several instalments and to create a specific article 6 in relation to the authorised capital clause, which will be amended, so as to reflect the taken decision, as shown in the Appendix.

Fifth resolution

The shareholders resolve to create a new specific article 7 regarding the form of shares and a new specific article 8 regarding the redemption of the shares, as shown in the Appendix.

Sixth resolution

The shareholders resolve to introduce new article 9 relating to the restrictions on transfer of Shares which shall read as stated in the Appendix.

Seventh resolution

The shareholders resolve to change the number of members of the board of directors from three directors to six, whom five directors shall be appointed out of a list of candidates and to provide a removal procedure in relation thereto.

The shareholders resolve to draft accordingly the new article 10 so as to reflect the taken decision, as shown in the Appendix.

Eighth resolution

The shareholders resolve to draft new article 11 regarding the meeting of the board of directors which shall read as stated in the Appendix.

Ninth resolution

The shareholders resolve to draft new article 12 regarding the majority of votes and the minutes of the board of directors, which shall read as stated in the Appendix.

Tenth resolution

The shareholders resolve to introduce new article 13 relating to the remuneration and indemnification of the members of the board of directors, which shall read as stated in the Appendix.

Eleventh resolution

The shareholders resolve to introduce amendments regarding the power and majority of the general meeting of the shareholders and in particular the old article 15 by, among other, adding a list of matters requiring a ninety-five percent (95%) majority of the votes capable being cast, which shall be read as new article 18 of the Appendix.

Twelveth resolution

The shareholders resolve to introduce amendment regarding the convening of the general meeting of the shareholders and in particular the old article 17, which shall be read as new article 20 of the Appendix.

Thirteenth resolution

The shareholders resolve to amend minorly article 2 and new article 24 and to give heading to each article, new or not, of the Articles, as shown in the Appendix.

Fourteenth resolution

The shareholders resolve to cause any other amendments technically required as a consequence of the above amendments.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worked in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille quatre, le trente novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de ASTER 1 S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social 5, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 102.811, et constituée en vertu d'un acte reçu le 30 août 2004, et dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1170 du 18 novembre 2004, page 56116.

Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés en vertu de:

- une assemblée extraordinaire des actionnaires reçue le 24 novembre 2004 par le notaire luxembourgeois Joseph Elvinger, précité, portant augmentation de la valeur nominale des actions de 1,25 EUR à 2,- EUR, et en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations; et

- un acte notarié reçu le 24 novembre 2004 par le notaire luxembourgeois Joseph Elvinger, précité, actant l'augmentation du capital social de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à deux millions six cent trois mille cent trente euros (2.603.130,- EUR) par la création et l'émission de mille deux cent quatre-vingt-six mille soixante-cinq (1.286.065) nouvelles actions d'une valeur nominale de deux Euro (2,- EUR) chacune; cet acte est en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique), lequel désigne comme secrétaire, Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

L'assemblée choisit comme scrutateur Rachel Uhl, précitée.

Les comparants de l'assemblée ayant été désignés, le Président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations ne varietur, une fois signées par les comparants, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. Il ressort de la liste présence que le million trois cent un mille cinq cent soixante-cinq (1.301.565) actions d'une valeur nominale de deux Euro (EUR 2,-), représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

III. Tous les actionnaires déclarent avoir été préalablement informés de l'agenda et nous ayant dispensé des convocations et formalités requises, l'assemblée peut délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour.

IV. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre de jour:

1) Insertion de définitions utilisées dans les Statuts, tels que repris dans l'annexe, laquelle reprend la version complète des Statuts modifiés et mis à jour (l'«Annexe»);

2) Modification de l'article 4 relatif au capital social suite à l'insertion de définitions et, en particulier, de la définition des «Sociétés Apparentées», lequel sera dorénavant libellé comme suit:

«L'objet de la Société est d'acquérir et de détenir tous intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes autres entités luxembourgeoises ou étrangères, commerciales, industrielles ou financières, notamment par voie de souscription ou d'acquisition de toute valeur mobilière ou de droits au travers de participation, d'apport, de prise ferme ou d'option, de négociation ou de toute autre manière, ou d'instruments financiers de dette, sous quelque forme que ce soit, ainsi que d'administrer, de développer et de gérer ces intérêts.

La Société pourra notamment conclure les transactions suivantes:

- emprunter sous toute forme ou obtenir toutes formes de crédit et lever des fonds, notamment, par l'émission d'obligations, de titres de dettes (notes), de billets à ordre (promissory notes), certificats (certificates) et autres instruments de dette ou titres de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

avancer, prêter, déposer des fonds ou accorder des crédits aux Sociétés Apparentées, à travers, notamment sans que cette énumération soit limitative, la souscription de titres (bonds), d'obligations (notes), de certificats (certificates) et de tout autre instrument de capital ou de dette, convertible ou non en actions d'une quelconque Société Apparentée;

- accorder toutes garanties, mettre en gage ou fournir toutes autres formes de sûretés, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge (charge) sur tout ou partie des actifs (présents ou futurs) de l'entreprise, ou par l'une ou l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de toute Société Apparentée, ou de tout administrateur, gérant ou autre mandataire de la Société ou de toute Société Apparentée, et apporter toute assistance aux Sociétés Apparentées, dans les limites de la loi luxembourgeoise; et

- conclure tous contrats, et notamment des contrats d'association, des contrats de souscription, des accords de distribution, des contrats de gestion, des contrats de conseils, des contrats d'administration et autres contrats de services, des contrats de vente, en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs décrits ci-dessus;

étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier.

Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et, en général, toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs décrits ci-dessus, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participation financières.»

3) Autorisation de créer des comptes bancaires de prime d'émission et définition des utilisations qui peuvent être faites de tels comptes et introduction d'un nouveau paragraphe à l'article 5 concernant le capital social, tel que repris dans l'Annexe;

4) Augmentation du capital autorisé de deux cent soixante-dix-sept millions deux cent treize mille cinq cent quatorze (277.213.514,- EUR) à cinq cents millions d'euros (500.000.000,- EUR) afin de permettre au conseil d'administration d'émettre des warrants, des instruments de dettes convertibles, des obligations convertibles ou des instruments similaires, en ce compris, sans y être limité, des certificats de capital préférentiels (preferred equity certificates), convertible ou non, et d'augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé en une ou plusieurs fois et création d'un article 6 spécifique en relation avec la clause de capital autorisé, lequel, modifié suite à la décision prise, sera dorénavant libellé tel que repris dans l'Annexe;

5) Création de façon spécifique d'un nouvel article 7 concernant la forme des actions et d'un nouvel article 8 concernant le rachat des actions, tel que repris dans l'Annexe;

6) Introduction du nouvel article 9 concernant les restrictions sur les transferts d'actions, tel que repris dans l'Annexe;

7) Changements dans le nombre de membres du conseil d'administration et dans la procédure de nomination/révocation des administrateurs et modification du nouvel article 10, lequel, suite à la décision prise, sera dorénavant libellé tel que repris dans l'Annexe;

8) Rédaction d'un nouvel article 11 concernant la réunion du conseil d'administration, tel que repris dans l'Annexe;

9) Rédaction d'un nouvel article 12 concernant les majorités de vote et les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration, tel que repris dans l'Annexe;

10) Introduction d'un nouvel article 13 en relation avec la rémunération et l'indemnisation des membres du conseil d'administration, tel que repris dans l'Annexe;

11) Modification concernant le pouvoir et le quorum de décision de l'assemblée générale des actionnaires et, en particulier de l'ancien article 15, avec, notamment, l'ajout d'une liste des matières requérant une majorité de quatre-vingt-quinze pour cent (95%) des votes pouvant être exprimés dans le nouvel article 18, lequel sera dorénavant libellé tel que repris dans l'Annexe;

12) Modification concernant la convocation de l'assemblée des actionnaires et en particulier l'ancien article 17, lequel sera dorénavant libellé dans le nouvel article 20, tel que repris dans l'Annexe;

13) Modifications mineures apportées à l'article 2 et au nouvel article 24 et décision de donner un titre à chaque article des Statuts, tel que repris dans l'Annexe;

14) Toute autre modification techniquement requise comme étant une conséquence des modifications ci-dessus;

15) Divers.

Après délibération, la résolution a été prise à l'unanimité en application des Statuts de la Société et en particulier avec l'article 15 des Statuts:

Première résolution

Les actionnaires décident d'insérer des définitions utilisées dans les Statuts, tels que repris dans l'Annexe.

Deuxième résolution

Les actionnaires décident de modifier l'article 4 relatif au capital social suite à l'insertion de définitions et, en particulier, de la définition des «Sociétés Apparentées», lequel sera dorénavant libellé comme suit:

«L'objet de la Société est d'acquérir et de détenir tous intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes autres entités luxembourgeoises ou étrangères, commerciales, industrielles ou financières, notamment par voie de souscription ou d'acquisition de toute valeur mobilière ou de droits au travers de participation, d'apport, de prise ferme ou d'option, de négociation ou de toute autre manière, ou d'instruments financiers de dette, sous quelque forme que ce soit, ainsi que d'administrer, de développer et de gérer ces intérêts.

La Société pourra notamment conclure les transactions suivantes:

- emprunter sous toute forme ou obtenir toutes formes de crédit et lever des fonds, notamment, par l'émission d'obligations, de titres de dettes (notes), de billets à ordre (promissory notes), certificats (certificates) et autres instruments de dette ou titres de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou accorder des crédits aux Sociétés Apparentées, à travers, notamment sans que cette énumération soit limitative, la souscription de titres (bonds), d'obligations (notes), de certificats (certificates) et de tout autre instrument de capital ou de dette, convertible ou non en actions d'une quelconque Société Apparentée;

- accorder toutes garanties, mettre en gage ou fournir toutes autres formes de sûretés, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge (charge) sur tout ou partie des actifs (présents ou futurs) de l'entreprise, ou par l'une ou l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de toute Société Apparentée, ou de tout administrateur, gérant ou autre mandataire de la Société ou de toute Société Apparentée, et apporter toute assistance aux Sociétés Apparentées, dans les limites de la loi luxembourgeoise; et

- conclure tous contrats, et notamment, des contrats d'association, des contrats de souscription, des accords de distribution, des contrats de gestion, des contrats de conseils, des contrats d'administration et autres contrats de services, des contrats de vente, en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs décrits ci-dessus;

étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier.

Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et, en général, toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs décrits ci-dessus, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participation financières.»

Troisième résolution

Les actionnaires décident d'autoriser la création de comptes bancaires de prime d'émission et de définir les utilisations qui peuvent être faites de tels comptes et d'introduire en ce sens un nouveau paragraphe à l'article 5 concernant le capital social, tel que repris dans l'Annexe.

Quatrième résolution

Les actionnaires décident d'augmenter le capital autorisé de deux cent soixante-dix-sept millions deux cent treize mille cinq cent quatorze (277.213.514,- EUR) à cinq cents millions d'euros (500.000.000,- EUR) afin de permettre au conseil d'administration d'émettre des warrants, des instruments de dettes convertibles, des obligations convertibles ou des instruments similaires, en ce compris, sans y être limité, des certificats de capital préférentiels (preferred equity certificates), convertible ou non, et d'augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé en une ou plusieurs fois et création d'un article 6 spécifique en relation avec la clause de capital autorisé, lequel, modifié, suite à la décision prise, sera dorénavant libellé tel que repris dans l'Annexe.

Cinquième résolution

Les actionnaires décident de créer de façon spécifique un nouvel article 7 concernant la forme des actions et un nouvel article 8 concernant le rachat des actions, tel que repris dans l'Annexe.

Sixième résolution

Les actionnaires décident d'introduire un nouvel article 9 concernant les restrictions sur les transferts d'actions, tel que repris dans l'Annexe.

Septième résolution

Les actionnaires décident de changer le nombre de membres du conseil d'administration de trois à six, dont cinq administrateurs nommés seront issus d'une liste de candidats et établissent une procédure de révocation en relation avec ceux-ci.

Les actionnaires décident de libeller conformément le nouvel article 10, lequel, suite à la décision prise, sera dorénavant libellé tel que repris dans l'Annexe.

Huitième résolution

Les actionnaires décident de rédiger un nouvel article 11 concernant la réunion du conseil d'administration, tel que repris dans l'Annexe.

Neuvième résolution

Les actionnaires décident de rédiger un nouvel article 12 concernant les majorités de vote et les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration, tel que repris dans l'Annexe.

Dixième résolution

Les actionnaires décident d'introduire d'un nouvel article 13 en relation avec la rémunération et l'indemnisation des membres du conseil d'administration, tel que repris dans l'Annexe.

Onzième résolution

Les actionnaires décident d'introduire des modifications concernant le pouvoir et le quorum de décision de l'assemblée générale des actionnaires et, en particulier à l'ancien article 15, avec, notamment, l'ajout d'une liste des matières requérant une majorité de quatre-vingt-quinze pour cent (95%) des votes pouvant être exprimés, lequel sera dorénavant repris dans le nouvel article 18 de l'Annexe.

Douzième résolution

Les actionnaires décident d'introduire des modifications concernant la convocation de l'assemblée des actionnaires et en particulier l'ancien article 17, lequel sera dorénavant repris dans le nouvel article 20 de l'Annexe.

Treizième résolution

Les actionnaires décident de modifier de façon mineure l'article 2 et le nouvel article 24 et de donner un titre à chaque article des Statuts, tel que repris dans l'Annexe.

Quatorzième résolution

Les actionnaires décident d'apporter aux Statuts toute autre modification techniquement requise comme étant une conséquence des modifications ci-dessus.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête des comparants, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. Janssen, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2004, vol. 22CS, fol. 87, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2004.

J. Elvinger.

(022588.3/211/366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2005.

EQUINOX INVESTMENT COMPANY S.C.P.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 45-47, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 79.976.

L'an deux mille cinq, le seize février.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

A comparu:

La société anonyme de droit luxembourgeois dénommée EQUINOX MANAGEMENT COMPANY S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 45-47, boulevard de la Pétrusse, ici représentée par deux de ses administrateurs actuellement en fonction, savoir Messieurs Claude Deschenaux, Vice-Président, et Federico Franzina, Administrateur, 45-47, boulevard de la Pétrusse, Luxembourg,

en sa qualité de gérant unique commandité de la société en commandite par actions dénommée EQUINOX INVESTMENT COMPANY S.c.p.A., ayant son siège social à Luxembourg, 45-47, boulevard de la Pétrusse,

constituée par acte reçu par le notaire Jacques Delvaux en date du 18 décembre 2000, publié au Mémorial C de 2001, page 4663,

et les statuts ont été modifiés suivant constat d'augmentation de capital reçu par le même notaire en date du 2 mars 2001, publié au Mémorial C de 2001, page 43567, respectivement suivant constat d'augmentation de capital reçu par le même notaire en date du 30 mars 2001, publié au Mémorial C de 2001, page 48459, respectivement suivant constat d'augmentation de capital reçu par le même notaire en date du 1^{er} août 2001, publié au Mémorial C de 2002, page 4782, respectivement suivant constat d'augmentation de capital reçu par le susdit notaire en date du 27 février 2002, publié au Mémorial C de 2002, page 43161, respectivement suivant constat d'augmentation de capital reçu par le même notaire en date du 28 février 2003, publié au Mémorial C de 2003, page 15895, respectivement suivant constat d'augmentation de capital reçu par le même notaire en date du 18 juin 2003, publié au Mémorial C de 2003, page 39096, respectivement suivant constat d'augmentation de capital reçu par le même notaire en date du 16 septembre 2003, publié au Mémorial C de 2003, page 51817, respectivement suivant constat d'augmentation de capital reçu par le même notaire en date du 20 janvier 2004, publié au Mémorial C de 2004, page 14658, respectivement suivant constat d'augmentation de capital reçu par le même notaire en date du 20 octobre 2004, publié au Mémorial C de 2005, page 667.

Laquelle société comparante, ès qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

1.- Que le capital social de la société prédésignée s'élève actuellement à EUR 155.398 (cent cinquante-cinq mille trois cent quatre-vingt-dix-huit euros), divisés par actions comprenant:

i) 62.199 (soixante-deux mille cent quatre-vingt-dix-neuf) actions remboursables ayant une valeur au pair de 2 EUR (deux euro) chacune (actions «A»).

ii) 15.500 (quinze mille cinq cents) actions ayant une valeur au pair de 2 EUR (deux euro) chacune allouée au gérant (action «B»).

2.- Qu'aux termes de l'alinéa 2 de l'article 5 des statuts, la société a un capital autorisé qui est fixé à EUR 310.000 (trois cent dix mille), divisé en 139.500 (cent trente-neuf mille cinq cents) actions A ayant une valeur au pair de 2 EUR (deux euro) chacune, et 15.500 (quinze mille cinq cents) actions B ayant une valeur au pair de 2 EUR (deux euro) chacune, et que le même article autorise le gérant commandité à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé.

Les alinéas 3 et suivants du même article 5 des statuts sont libellés comme suit:

Le gérant est autorisé à émettre d'autres actions A et B avec ou sans prime de manière à amener le capital total de la Société au niveau du capital total par actions autorisé intégralement ou partiellement et ce à sa discrétion et à accepter des souscriptions pour ces actions selon une période déterminée par l'article 32(5) du code des sociétés commerciales.

La période ou durée de validité de cette autorité peut être étendue par résolution des actionnaires réunis en Assemblée Générale régulièrement et selon la procédure d'amendement de ces articles.

Le gérant est régulièrement autorisé à déterminer les conditions de souscription aux actions A ou B.

Pendant la période de temps définie ci-dessus, le gérant est autorisé à émettre des actions A et B sans que les actionnaires aient un droit préférentiel de souscription.

Lorsque le gérant réalise une augmentation complète ou partielle de capital conformément aux indications ci-dessus, il sera tenu de prendre les mesures d'amendement de cet article de manière à enregistrer les changements et le gérant est autorisé à prendre les mesures requises pour l'exécution et la publication de tels amendements en accord avec la loi.

Le capital autorisé ou émis de la Société peut être augmenté ou réduit conformément aux exigences de la loi luxembourgeoise.

Sauf mention contraire explicite ou implicite, les termes «action» et «actions» ou «actionnaire» et «actionnaires» utilisés dans les articles présents représentent les actions A et les actions B ainsi que les actionnaires détenteurs respectifs de ces actions.

Dans les limites et selon les termes exprimés par la loi, la Société peut acheter ses propres actions.

3. Que par décision du 16 février 2005, une copie de cette décision, après avoir été signée ne varietur par la société comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement,

le gérant unique a décidé de réaliser une augmentation jusqu'à concurrence de EUR 13.330,- (treize mille trois cent trente euros),

pour le porter de son montant actuel de EUR 155.398,- (cent cinquante-cinq mille trois cent quatre-vingt-dix-huit euros) à EUR 168.728,- (cent soixante-huit mille sept cent vingt-huit euros),

par l'émission de 6.665 (six mille six cent soixante-cinq) actions remboursables ayant une valeur au pair de 2 EUR (deux euro) chacune (actions «A»), toutes augmentées d'une prime d'émission de EUR 2.148,5376 par action, soit une prime d'émission totale de EUR 14.320.002,94 (quatorze millions trois cent vingt mille deux euros et quatre-vingt-quatorze centimes),

et a acceptée la souscription de ces nouvelles actions par les 30 (trente) actuels actionnaires de la société, et ce au prorata de leur participation actuelle (actions «A»), et lesquels sont plus amplement renseignés sur la prédite décision du 16 février 2005,

lesquels ont souscrits, dans les proportions telles qu'indiquées sur les 30 (trente) bulletins de souscription annexés audit procès-verbal, à la totalité des 6.665 (six mille six cent soixante-cinq) actions remboursables ayant une valeur au pair de 2 EUR (deux Euro) chacune (actions «A»), toutes augmentées d'une prime d'émission de EUR 2.148,5376 par action, soit une prime d'émission totale de EUR 14.320.002,94 (quatorze millions trois cent vingt mille deux euros et quatre-vingt-quatorze centimes),

et les libèrent moyennant une contribution en espèces totale de EUR 14.333.332,94 (quatorze millions trois cent trente-trois mille trois cent trente-deux euros et quatre-vingt-quatorze centimes).

4. La réalisation de l'augmentation de capital est constatée par le notaire instrumentant sur le vu des documents de souscription.

La somme totale de EUR 14.333.332,94 (quatorze millions trois cent trente-trois mille trois cent trente-deux euros et quatre-vingt-quatorze centimes) se trouve être à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire par certificat bancaire.

5. Que suite à la réalisation de cette augmentation, le capital se trouve porté à EUR 168.728,- (cent soixante-huit mille sept cent vingt-huit euros),

de sorte que le premier alinéa de l'article 5 des statuts, version anglaise et traduction française, aura dorénavant la teneur suivante:

English version:

«The company has a subscribed and issued capital of EUR 168,728 (one hundred and sixty-eight thousand seven hundred and twenty-eight Euros), divided into shares comprising:

i) 68,864 (sixty-eight thousand eight hundred and sixty-four) redeemable shares having a par value of 2 EUR (two Euro) each («A» shares).

ii) 15,500 (fifteen thousand five hundred) shares having a par value of 2 EUR (two Euro) each allocated to the unlimited shareholder («B» shares).»

Traduction française:

«Le capital souscrit est fixé à EUR 168.728 (cent soixante-huit mille sept cent vingt-huit euros), divisés par actions comprenant:

- i) 68.864 (soixante-huit mille huit cent soixante-quatre) actions remboursables ayant une valeur au pair de 2 EUR (deux Euro) chacune (actions «A»).
- ii) 15.500 (quinze mille cinq cents) actions ayant une valeur au pair de 2 EUR (deux Euro) chacune allouée au gérant (action «B»).»

Frais - Déclaration

Les frais, dépenses, honoraires ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mis à sa charge en raison des présentes sont évalués à EUR 149.000,-.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la société comparante l'a requis de documenter la modification du 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts en langue anglaise, suivi d'une traduction française, et en cas de divergence entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation données aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Deschenaux, F. Franzina, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2005, vol. 147S, fol. 18, case 12. – Reçu 143.333,33 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2005

J. Delvaux.

(022203.3/208/119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

CEP II TOP LUXCO, Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 96.018.

In the year two thousand and four, on the ninth day of September.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

CARLYLE EUROPE PARTNERS II L.P., a limited partnership incorporated under the laws of England, with its general partner's principal place of business at 1001, Pennsylvania Avenue, Washington, D.C., USA, registered under number LP8460, represented by Saskia Konsbruck, lawyer residing in Luxembourg, by virtue of a proxy dated 9 September 2004, attached hereto (CEP II).

Said proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting as the sole partner of CEP II TOP LUXCO, a société à responsabilité limitée, having its registered office in 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (the «Company»), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 18 September 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 23 October 2003 under number 1102, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 96.018.

Prior to the present deliberation, the appearing party stated that by notarial deed recorded on October 14, 2003, the share capital of the Company has been increased from its then value of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) up to fifty-five thousand nine hundred fifty euro (EUR 55,950.-) through the issuance of one thousand seven hundred thirty-eight (1,738) new shares of the Company having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each (the «Initial Shares»).

Further to verifications carried out later on, it appeared that a material error occurred in the allocation of the Initial Shares.

Therefore, it is suggested to hereby (i) cancel the issuance of the Initial Shares and (ii) reissue shares of the Company, as described in the second resolution below.

Then, the appearing party acting in its said capacity and representing the entire share capital of the Company, took the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to consider the capital increase of the Company recorded in the notarial deed number 31699 dated October 14, 2003 by Maître Joseph Elvinger to be null and void.

Second resolution

The sole shareholder resolves to increase the share capital of the Company with effect as of October 14, 2003 so as to bring it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) up to fifty-two thousand euro (EUR 52,000.-) through the issuance of one thousand five hundred eighty (1,580) new shares of the Company having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Subscription and payment

The one thousand five hundred eighty (1,580) new shares of the Company have been subscribed by CEP II, represented by Saskia Konsbruck, by virtue of a proxy dated 9 September 2004, attached hereto, which declared to subscribe all the new shares and to fully pay it up by a contribution in kind consisting of its claim existing against the Company for an amount of forty-three thousand four hundred fifty euro (EUR 43,450.-), which shall be allocated as follows:

- * thirty-nine thousand five hundred euro (EUR 39,500.-) shall be allocated to the share capital;
- * three thousand nine hundred fifty euro (EUR 3,950.-) shall be allocated to the legal reserve.

Third resolution

As a consequence of the above resolution, the sole shareholder resolves to amend article 6 of the articles of incorporation of the Company which will read as follows:

«The Company's share capital is set at fifty-two thousand euro (EUR 52,000.-) represented by two thousand eighty (2,080) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.»

Now that the sole shareholder has retroactively rectified the erroneous capital increase recorded on October 14, 2003, it is further taking the following resolutions:

Fourth resolution

The sole shareholder resolves to create one or more classes of shares in the share capital of the Company whereby the two thousand and eighty (2,080) shares of the Company shall become Class B and the additional shares to be issued and subscribed according to the present deed shall become Class C ordinary shares as provided for hereafter.

Fifth resolution

The sole shareholder resolves to reduce the share capital of the Company so as to bring it from its current amount of fifty-two thousand euro (EUR 52,000.-) down to twenty-four thousand euro (EUR 24,000.-) through redemption and subsequent cancellation of one thousand one hundred and twenty (1,120) ordinary shares of Class B having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each. The amount of twenty-eight thousand euro (EUR 28,000.-) resulting from this cancellation shall be reimbursed to CEP II.

Sixth resolution

The sole shareholder resolves to reimburse part of the legal reserve of the Company for an amount of one thousand five hundred and fifty euros (EUR 1,550.-) so as to bring it from its current amount of three thousand nine hundred and fifty euros (EUR 3,950.-) down to two thousand four hundred euros (EUR 2,400.-).

Seventh resolution

The sole shareholder resolves to increase the share capital of the Company so as to bring it from its current amount of twenty-four thousand euro (EUR 24,000.-) up to thirty-six thousand and twenty-five euro (EUR 36,025.-) through the issuance of four hundred eighty-one (481) new ordinary shares of Class C of the Company having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Subscription and payment

All of the four hundred eighty-one (481) new shares of Class C of the Company have been subscribed by CEP II, represented by Saskia Konsbruck, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy dated 9 September 2004, attached hereto, paid up by a contribution in kind consisting of its claim existing against the Company, for an amount of thirteen thousand two hundred twenty-seven euro and fifty cent (EUR 13,227.50), which shall be allocated as follows:

- * twelve thousand and twenty-five euro (EUR 12,025.-) shall be allocated to the share capital;
- * one thousand two hundred and two euro and fifty cent (EUR 1,202.50) shall be allocated to the legal reserve.

Eighth resolution

As a consequence of the above, the sole shareholder resolves to entirely restate the articles of incorporation of the Company which shall now read as follows:

«A. Purpose - Duration - Name - Registered Office

Art. 1. There is hereby established among the current owners of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in the future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of CEP II TOP LUXCO.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by mean of a resolution of a general meeting of its shareholders. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share Capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at thirty-six thousand and twenty-five euro (EUR 36,025.-) represented by nine hundred and sixty (960) Class B ordinary shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each and four hundred eighty-one (481) Class C ordinary shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each. The Class B ordinary shares and the Class C ordinary shares, together with the ordinary shares of other classes which may be issued from time to time shall be referred to as the «Ordinary Shares».

Each Ordinary Share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

All Ordinary Shares issued by the Company are redeemable shares. Subscribed and fully paid in Ordinary Shares shall be redeemable at any time upon request of the board of managers of the Company in accordance with the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies. The redemption of the Ordinary Shares of a given class can only be made by using sums available for distribution in accordance with the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies (distributable funds including the share premium account) and which are the proceeds of the partial or total disposal and/or other income of the related Investment (as such term is defined hereafter). The Ordinary Shares that have been redeemed shall be immediately cancelled and as such bear no voting rights, and shall have no rights to receive any dividends or liquidation proceeds. The shareholders agree that the redemption of the Ordinary Shares of a given class made in accordance with the provisions hereof respects their right to equal treatment by the Company.

An amount equal to the nominal value, or, in the absence thereof, the par value, of all the Ordinary Shares redeemed must be included in a reserve which cannot be distributed to the shareholders except in the event of a reduction of the subscribed share capital; the reserve may only be used to increase the subscribed share capital by capitalisation of reserves.

Except if otherwise provided in a shareholders' agreement which may be entered into between the shareholders of the Company, the redemption price of the Ordinary Shares of a given class (the «Redemption Price») is calculated by the board of managers or by such person appointed by the board of managers on the basis of the net asset value of the corresponding Investment. The redemption price may be paid either in form of a cash distribution or of a distribution in kind or one part in cash and one part in kind.

The net asset value of the Ordinary Shares of a given class shall be expressed as a per share figure and shall be determined in respect of any valuation day by dividing the net assets of the corresponding Investment, being the fair market value of the underlying assets of the Investment less the liabilities attached to such Investment at close of business on that day, by the number of Ordinary Shares of a given class then outstanding at such close of business. The fair market value of the underlying assets of the Investment may be further defined on such other basis as the board of managers determines to be fair and reasonable.

In the absence of any bad faith, gross negligence or overt error, any decision taken by the board of managers with respect to the calculation of the Redemption Price shall be conclusive and binding on the Company and on its present, past and future shareholders.

Except if otherwise provided in a shareholders' agreement which may be entered into between the Company and the shareholders of the Company, at least seven (7) days prior to any redemption date, written notice shall be sent by registered mail or internationally recognised overnight courier to each registered shareholders of the class of Ordinary Shares to be redeemed, at his address last shown in the shareholders' register of the Company, notifying such holder of the number of shares so to be redeemed, specifying the redemption date, the Redemption Price and the procedures necessary to submit Ordinary Shares to the Company for redemption (such notice is hereinafter referred to as the «Redemption Notice»). The Redemption Price of such Ordinary Shares shall be payable to the order of the person whose name appears on the share register as the owner thereof on the bank account provided to the Company by such shareholder before the redemption date.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Ordinary Shares to be issued pursuant to Article 6 hereof may, as the board of managers shall determine, be of different classes. The proceeds relating to the issue of each class of Ordinary Shares shall be invested pursuant to the investment policy determined by the board of managers for the Investment established in respect of the relevant class or classes of Ordinary Shares.

The board of managers shall identify the relevant portfolio of assets constituting an investment (each an «Investment») to which each class of Ordinary Shares relates. As between shareholders, each portfolio of assets shall be invested for the exclusive benefit of the relevant class of Ordinary Shares. The Company shall be considered as one single legal entity; however, with regard to third parties and in particular towards the Company's creditors, the shareholders of a specific class shall be exclusively responsible for all liabilities attributable to the underlying Investment of such class, subject to the provisions of applicable law and contractual arrangements.

Art. 9. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 10. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 11. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Art. 12. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 13. The Company is managed by one or several managers, which do not need to be shareholders.

The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office.

In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers, who need not necessarily be shareholders. In that case, the Company will be bound in all circumstances by the signature of two members of the board of managers. The managers may be dismissed freely at any time, without there having to exist any legitimate reason («cause légitime»).

The board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 14. The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

In dealings with third parties, the board of manager has the most extensive powers to act in the name of the company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the company's object.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date proposed for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 15. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

Art. 16. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the company.

Art. 17. The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the Sole Shareholder - Collective Decisions of the Shareholders

Art. 18. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 19. Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 20. The shareholders exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

Art. 21. The shareholders of any class of Ordinary Shares may hold, at any time, general meetings for any matters which are specific to their class.

E. Financial Year - Annual Accounts - Distribution of Profits

Art. 22. The Company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 23. Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

On separate accounts (in addition of the accounts held by the Company in accordance with the law and normal accounting practice), the Company shall determine at the end of each financial year, a result for each Investment which will be determined as follows:

The result of each Investment will consist in the balance of all income, profits or other receipts paid or due in any other manner in relation to its above corresponding assigned Investment (including capital gains, liquidation surplus, dividends distribution) and the amount of the expenses, losses taxes and other transfers of funds incurred by the Company during this exercise and which can regularly and reasonably be attributed to the management, operation of such Investments (including fees, costs, corporate income tax on capital gain, expenses relating to dividend distribution).

All other unassigned incomes and expenses of the Company will be allocated between the different classes of shares in proportion of all shares outstanding.

The shareholder (s) will approve such separate accounts simultaneously with the accounts held by the Company in accordance with the law and normal practice. The eventual excess of the total of the credits on the total of the debits on each of these accounts shall be the available amount, subject to as indicated, of a decision of the shareholder(s), for the payment of dividends to the class of shares to which the Investment relates.

Art. 24. Five per cent of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

Art. 25. Payments of distributions shall be made to the shareholders at their addresses in the register of shareholders. Distributions may be paid in such currency and at such time and place that the board of managers shall determine from time to time.

The manager(s) decide to pay interim dividends to a specific class of shares on the basis of a statement of accounts prepared by the manager(s) showing that sufficient funds are available for distribution in this specific class of shares, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits deriving from the associated Investment since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

The general meeting of shareholders may decide to distribute stock dividends in lieu of cash dividends upon such terms and conditions as prescribed by the general meeting.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 26. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of each class of the Company held by them.

Art. 27. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.»

Pro fisco

The contributions carried out by the present deed are globally assessed at fifty-one thousand five hundred twenty-five euros (EUR 51,525.-).

Such rectification will change the pro rata fee payment calculation effected by the Luxembourg Tax Officer on 20 October 2003 with reference Luxembourg A.C. vol 19CS, fol 1, case 6, bringing it from four hundred thirty-four euros and seventy-four cents (EUR 434.75) at five hundred fifteen euros and twenty-five cents (EUR 515.25), i.e. a supplementary amount to be perceived of eighty euros and fifty cents (EUR 80.50).

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated approximately at one thousand five hundred euros.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing person known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le neuf septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

CARLYLE EUROPE PARTNERS II L.P., un limited partnership existant sous les lois d'Angleterre, dont le general partner a son siège social à Pennsylvania avenue, Washington, D.C., USA, inscrite sous le numéro LP8460, représenté par

Saskia Konsbruck, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration du 9 septembre 2004, annexée ci-après (CEP II).

La procuration signée ne varietur par la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante agit en tant qu'associée unique de la société à responsabilité limitée CEP II TOP LUXCO, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (la «Société»), constituée par acte du notaire soussigné en date du 18 septembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil de Sociétés et Associations du 23 octobre 2003 sous le numéro 1102, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 96.018.

Préalablement à la présente délibération, la comparante déclare que par acte notarié en date du 14 octobre 2003, le capital social de la Société a été augmenté de sa valeur d'alors de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à cinquante-cinq mille neuf cents cinquante euros (EUR 55.950,-) par l'émission de mille sept cents trente-huit (1.738) parts sociales nouvelles de la Société ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune (les «Parts Sociales Originelles»).

Suite à des vérifications effectuées ultérieurement, il est apparu qu'une erreur matérielle avait été commise concernant l'affectation des Parts Sociales Originelles.

Par conséquent, il est suggéré de procéder par les présentes (i) à l'annulation de l'émission des Parts Sociales Originelles et (ii) à la réémission de parts sociales de la Société, de la manière décrite ci-dessous par la seconde résolution des présentes.

Ensuite, la comparante, agissant en sa qualité pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de considérer l'augmentation de capital de la Société enregistrée dans l'acte notarié numéro 31699 du 14 octobre 2003 par Maître Joseph Elvinger comme étant nulle et non avenue.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société avec effet au 31 octobre 2003 de sa valeur actuelle de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à cinquante-deux mille euros (EUR 52.000,-) par l'émission de mille cinq cent quatre-vingt (1.580) parts sociales nouvelles de la Société ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Souscription et libération

L'intégralité des mille cinq cent quatre-vingt (1.580) parts sociales nouvelles de la Société a été souscrite par CEP II, représentée par Saskia Konsbruck, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration du 9 septembre 2004, annexée ci-après, payée par un apport en nature d'une créance existant envers la Société d'un montant de quarante-trois mille quatre cent cinquante euros (EUR 43.450,-), affecté comme suit:

* Trente-neuf mille cinq cent euros (EUR 39.500,-) ont été affectés au capital social;

* Trois mille neuf cent cinquante euros (EUR 3.950,-) ont été affectés à la réserve légale.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution ci-dessus, l'assemblée générale décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société, qui sera lui comme suit:

«Le capital social est fixé à cinquante-deux mille euros (EUR 52.000,-), représenté par deux mille quatre-vingt (2.080) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

Maintenant que l'assemblée générale a procédé à la rectification avec effet rétroactif de l'augmentation de capital énoncée du 14 octobre 2003, elle prend les résolutions suivantes:

Quatrième résolution

L'associé unique décide de créer une ou plusieurs catégories de parts sociales dans le capital social de la Société à travers lesquelles les deux mille quatre-vingt (2.080) parts sociales seront converties en parts sociales ordinaires de Catégorie B et les parts sociales additionnelles de la Société qui seront émises et souscrites sous le présent acte seront converties en parts sociales ordinaires de la Catégorie C tel que prévu ci-après.

Cinquième résolution

L'associé unique décide de réduire le capital social de la Société de sa valeur actuelle de cinquante-deux mille euros (EUR 52.000,-) à vingt-quatre mille euros (EUR 24.000,-) par rachat et annulation subséquente de mille cent vingt (1.120) parts sociales de Catégorie B ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune. Le montant de vingt-huit mille euros (EUR 28.000,-) résultant de cette annulation sera remboursé à CEP II.

Sixième résolution

L'associé unique décide de rembourser une partie de la réserve légale de la Société d'un montant de mille cinq cent cinquante euros (EUR 1.550,-) pour la porter de son montant actuel de trois mille neuf cent cinquante euros (EUR 3.950,-) à deux mille quatre cents euros (EUR 2.400,-).

Septième résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société de sa valeur actuelle de vingt-quatre mille euros (EUR 24.000,-) à trente-six mille vingt-cinq euros (EUR 36.025,-) par l'émission de quatre cent quatre-vingt et une (481) parts sociales nouvelles de Catégorie C de la Société ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Souscription et Libération

L'intégralité des quatre cent quatre-vingt et une (481) parts sociales nouvelles de catégorie C de la Société a été souscrite par CEP II, représentée par Saskia Konsbruck, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration du 9 septembre 2004, annexée ci-après, payée par un apport en nature d'une créance existant sur la Société d'un montant de treize mille deux cent vingt-sept euros et cinq cents (EUR 13.227,50), affecté comme suit:

* Douze mille et vingt-cinq euros (EUR 12.025,-) ont été affectés au capital social;

* Mille deux cent deux euros et cinq cents (EUR 1.202,50) ont été affectés à la réserve légale.

Huitième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'associé unique décide de refondre totalement les statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

«A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de CEP II TOP LUXCO.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital Social - Parts Sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à trente-six mille vingt-cinq euros (EUR 36.025,-) représenté par neuf cent soixante (960) parts sociales de Catégorie B d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et quatre cent quatre-vingt et une (481) parts sociales de Catégorie C, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune. Les parts sociales ordinaires de Catégorie B et les parts sociales ordinaires de Catégorie C, ensemble avec les parts sociales des autres catégories qui seront émises de temps en temps seront dénommées les «Parts Ordinaires.»

Chaque Part Ordinaire donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Toutes les Parts Ordinaires émises par la Société, sont des parts rachetables. Les Parts Ordinaires souscrites et entièrement libérées sont rachetables à tout moment à la demande du conseil de gérance de la Société conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. Le rachat des Parts sociales Ordinaires ne peut être fait qu'au moyen de sommes disponibles pour la distribution en vertu de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (fonds distribuables comprenant le compte de primes d'émission) et qui résultent de l'utilisation totale ou partielle et/ou de tout autre revenu de l'Investissement y relatif (tel que défini ci-après). Les Parts sociales Ordinaires qui ont été rachetées seront immédiatement annulées et ne confèrent ni le droit de vote, ni le droit de recevoir des dividendes ou un boni de liquidation. Les associés conviennent que le rachat des Parts sociales Ordinaires d'une catégorie fait conformément aux présentes respecte leur droit au traitement égalitaire par la Société.

Une somme égale à la valeur nominale ou, à défaut de valeur nominale, au pair comptable de toutes les Parts sociales Ordinaires rachetées doit être incorporée dans une réserve qui ne peut, sauf en cas de réduction de capital souscrit, être distribuée aux associés; cette réserve ne peut être utilisée que pour augmenter le capital souscrit par incorporation de réserves.

Sauf dispositions contraires dans un éventuel pacte d'associés conclu entre les associés de la Société, le Prix de Rachat des Parts sociales Ordinaires d'une catégorie de parts sociales (ci-après le «Prix de Rachat») est calculé par le conseil de gérance ou par toute personne nommée à cet effet par le conseil de gérance sur base de la valeur des actifs nets de l'investissement la Société. Le Prix de Rachat peut être payé soit par une distribution en liquide soit par une distribution en nature ou bien une partie en liquide et une partie en nature.

La valeur de l'actif net des Parts sociales Ordinaires d'une catégorie est exprimée sous forme de valeur par part sociale et est déterminée à n'importe quel jour d'évaluation en divisant l'actif net de l'investissement de la Société, celle-ci étant la valeur de marché de tous les actifs de l'Investissement de la Société moins les dettes de cet Investissement telles qu'elles apparaissent à la clôture au jour de l'évaluation, par le nombre de Parts sociales Ordinaires d'une catégorie de la Société émises par la Société ce jour même. La valeur de marché des actifs de l'Investissement de la Société pourra être plus précisément définie sur toute autre base que le conseil de gérance considérera comme équitable et raisonnable.

En absence de toute mauvaise foi, négligence grossière ou erreur grave, toute décision prise en rapport avec la fixation du Prix de Rachat par le conseil de gérance est définitive et lie la Société ainsi que les présents et futurs associés.

Sauf dispositions contraires dans un éventuel pacte d'associés conclu entre la Société et les associés de la Société, une notification écrite devra être envoyée, au moins sept (7) jours avant la date de rachat, par courrier recommandé ou par service coursier international reconnu à chaque associé d'une catégorie et/ou d'une série d'une catégorie de parts sociales de la Société dont les Parts sociales Ordinaires sont à racheter, à l'adresse figurant en ce moment là sur le registre des associés de la Société, indiquant au porteur le nombre de parts sociales qui seront ainsi rachetées, spécifiant la date de rachat, le Prix de Rachat, ainsi que les procédures nécessaires pour le retour des Parts sociales Ordinaires à la Société en vue de ce rachat (cette notification est ci-après désignée comme une «Notification de Rachat»). Le Prix de Rachat de telles Parts sociales Ordinaires est payable à la personne qui figure en tant que propriétaire au registre des associés sur le compte bancaire indiqué par cette personne à la Société avant la date de rachat.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les Parts sociales Ordinaires émises conformément au présent articles 6, pourront, tel que le conseil de gérance le déterminera, être de catégories différentes. Le produit de l'émission de chaque catégorie de parts sociales Ordinaires sera investi conformément à la politique d'investissement déterminée par le conseil de gérance pour l'Investissement établi en fonction des catégories ou classes de Parts sociales Ordinaires.

Le conseil de gérance identifiera le portefeuille relevant des actifs constituant un investissement (un «Investissement» et ensemble «les Investissements») auquel p chaque catégorie de Parts sociales Ordinaires se rapporte. Comme entre associés, chaque portefeuille d'actifs sera investi au profit exclusif de la catégorie de Parts sociales Ordinaires concernée. La Société sera considérée comme une entité juridique unique, mais à l'égard de tiers et en particulier à l'égard des créanciers de la Société, les associés d'une catégorie déterminée répondront de ses dettes relatives l'Investissement de cette catégorie, en accord avec les dispositions légales applicables et les conventions contractuelles.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 12. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 13. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat

En cas de plusieurs gérants, la Société est administrée par un conseil de gérance, associés ou non. Dans ce cas la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance. Les gérants sont librement et à tout moment révocables, sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

Le conseil de gérance peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 14. Le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une

telle réunion. Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 15. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.

Art. 16. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 17. Le ou les gérant(s) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'Associé-unique - Décisions Collectives des Associés

Art. 18. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 19. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 20. Les associés exercent les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 21. Les associés d'une catégorie de Parts sociales Ordinaires peuvent tenir, à chaque moment, des assemblées générales pour toute question spécifique relative à leur catégorie.

E. Année Sociale - Bilan - Répartition

Art. 22. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 23. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Sur des comptes séparés (en plus des comptes tenus par la Société conformément à la loi et la pratique comptable courante), la Société déterminera à la fin de chaque année sociale un résultat pour chaque Investissement comme suit:

Le résultat de chaque Investissement consistera dans la balance entre tous revenus, profits ou autres produits payés ou dus en quelque forme que ce soit en relation avec l'Investissement transféré correspondant (y compris des plus-values, des excès de liquidation, des distributions de dividendes) et le montant des dépenses, pertes, impôts ou autres transferts de fonds supportés par la Société pendant cet exercice et qui peuvent être régulièrement et raisonnablement attribués à la gestion, réalisation de cet Investissement (y compris honoraires, coûts, impôts sur plus-values, dépenses relatives à la distribution de dividendes).

Tous autres produits et dépenses non transférées de la Société seront alloués entre les différentes catégories de parts sociales proportionnellement aux parts émises.

Les associés approuveront ces comptes séparés simultanément avec les comptes tenus par la Société conformément à la loi et la pratique comptable courante. L'excès éventuel du total du solde créditeur sur le solde débiteur sur chacun de ces comptes constituera le montant disponible qui, comme indiqué, sur décision des associés, sera utilisé pour la distribution de dividendes à la catégorie de parts à laquelle l'Investissement se rapporte.

Art. 24. Sur le bénéfice net, il est prélevé 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10% (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Art. 25. Le paiement de distributions se fera aux associés à leurs adresses figurant sur le registre des associés. Les distributions pourront être payées en la monnaie et au moment et lieu que le conseil de gérance déterminera de temps en temps.

Le(s) gérant(s) décider(a)(ont) de la distribution de dividendes intérimaires à une catégorie spécifique de parts sociales sur base d'un bilan préparé par le(s) gérant(s) et faisant ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution dans cette catégorie spécifique de parts, il étant entendu que le montant à distribuer ne pourra pas excéder les profits réalisés dérivant de l'Investissement associé depuis la fin de la dernière année fiscale, augmenté des profits reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des montants à attribuer à une réserve qui sera constituée par les présents statuts ou par la loi.

L'assemblée générale des associés pourra décider de distribuer des dividendes en parts sociales au lieu de dividendes en espèces selon les conditions requises par l'assemblée générale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 26. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales de chaque catégorie dans la Société détenues par lui.

Art. 27. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.»

Pro fisco

Les apports effectués par le présent acte sont estimés à une valeur réelle nette globale de cinquante et un mille cinq cent vingt-cinq euros (EUR 51.525,-).

Cette rectification entraîne une modification du montant du droit proportionnel d'apport calculée par le Receveur de l'Enregistrement le 20 octobre 2003 sous références Luxembourg A.C. vol 19CS, fol 1, case 6, le portant de EUR 434,74 (quatre cent trente quatre euros et soixante quatorze cents) à EUR 515,25 (cinq cent quinze euros et vingt-cinq cents), soit un montant supplémentaire à payer en raison du présent acte s'élevant à EUR 80,50 (quatre-vingt euros et cinquante cents).

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison du présent acte à environ mille cinq cents euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Konsbruck, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2004, vol. 145S, fol. 11, case 12. – Reçu 80,50 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2005.

J. Elvinger.

(022073.3/211/556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

ASTER 2 S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R. C. Luxembourg B 102.802.

In the year two thousand and four, on the thirtieth of November.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of ASTER 2 S.A., a public limited liability company, having its registered office at 5, Place du Théâtre L-2613 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 102.802 and incorporated under the Luxembourg law pursuant to a deed dated on 30 August 2004 and published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1167 dated 17 November 2004, page 55975.

The articles of incorporation of the Company (the «Articles») have been amended by

- a shareholders' meeting dated 24 November 2004 drawn up by the Luxembourg notary Joseph Elvinger, pre-named, in order to increase the nominal value of the shares from EUR 1.25 to EUR 2.- and not yet published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations; and

- a notarial deed dated 24 November 2004 drawn up by the Luxembourg notary Joseph Elvinger, pre-named, enacting the increase of the share capital from thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) to two million eight hundred and seventeen thousand and three hundred and twenty-eight Euro (EUR 2,817,328.-) by creating and issuing one million three hundred and ninety-three thousand and one hundred and sixty-four (1,393,164) new shares, with a nominal value of two Euro (EUR 2.-) each; such deed has not yet published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations;

The meeting is presided by Hubert Janssen, jurist, residing in Torgny (Belgium), who appoints as secretary Rachel Uhl, jurist, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

The meetings elects as scrutineer Rachel Uhl, pre-named.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and request the notary to state that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary. The said list as well as the proxies ne varietur will be registered with this deed.

II. It appears from the attendance list, that one million four hundred and eight thousand and six hundred and sixty-four (1,408,664) shares, with a par value of two Euro (EUR 2.-) each, representing the entirety of the subscribed capital of the Company, are represented in this extraordinary general assembly.

III. All the shareholders declare having been informed in advance on the agenda of the meeting and waived all convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on the agenda of the meeting.

IV. The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1) Insertion of definitions to be used in the Articles, as shown in the appendix, which contains the complete version of the updated Article (the «Appendix»);

2) Restatement of article 4 regarding the corporate object in connection with the insertion of definitions, and in particular, the definition of the «Affiliate», which shall read as follows:

«The Company's object is to acquire and hold interests in any form whatsoever, in any other Luxembourg or foreign, commercial, industrial or financial entities, by way of, among others, the subscription or acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, or financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

The Company may in particular enter into the following transactions:

- borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other equity instruments or debt instruments, convertible or not into shares of the Company, the use of financial derivatives or otherwise;

- advance, lend or deposit money or give credit to Affiliates through, including but not limited to, the subscription to bonds, notes, certificates and other equity instruments or debt instruments, convertible or not into shares of any Affiliate;

- enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the property assets (present or future) of the undertaking or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Affiliates, or any director, director or other agent of the Company or any of the Affiliates, and to render any assistance to the Affiliates, within the limits of the laws of Luxembourg; and

- enter into any agreements, including, but not limited to partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other services contracts, selling agreements, connected directly or indirectly to the areas described above;

it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

In addition to the foregoing, the Company may perform all legal, commercial, technical and financial transactions and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its corporate object as well as all transactions directly or indirectly connected with the areas described above in order to facilitate the accomplishment of its corporate object in all areas described above, however without taking advantage of specific tax regime organised by the law of July 31, 1929 on holding companies.»;

3) Authorisation to set up premium bank accounts and definition of the uses which can be made of such bank accounts and insertion of a new paragraph in article 5 regarding the share capital, as shown in the Appendix;

4) Decision to increase the authorised capital from two hundred and seventy-seven million two hundred and thirteen thousand six hundred and seventy-two Euro (EUR 277,213,672.-) to five hundred million Euro (EUR 500,000,000.-) so as to allow the board of directors to issue warrants, convertible debt instruments, convertible bonds or similar instruments including but not limited to preferred equity certificates convertible or not, and to increase the share capital within the limits of the authorized share capital in one or several instalments and to create a specific article 6 in relation to the authorised capital clause, which will be amended, so as to reflect the taken decision, as shown in the Appendix;

5) Creation of new specific article 7 regarding the form of shares and new specific article 8 regarding the redemption of the shares, as shown in the Appendix;

6) Introduction of new article 9 relating to the restrictions on transfer of Shares which shall read as stated in the Appendix;

7) Changes in the number of members of the board of directors and in the procedure of appointment/removal of the directors and amendment of new article 10 so as to reflect the taken decision, as shown in the Appendix;

8) Drafting of new article 11 regarding the meeting of the board of directors which shall read as stated in the Appendix;

9) Drafting of new article 12 regarding the majority of votes and the minutes of the board of directors which shall read as stated in the Appendix;

10) Introduction of new article 13 relating to the remuneration and indemnification of the members of the board of directors which shall read as stated in the Appendix;

11) Amendment regarding the power and majority of the general meeting of the shareholders and in particular the old article 15 by, among other, adding a list of matters requiring a ninety-five percent (95%) majority of the votes capable being cast in the new article 18, which shall read as stated in the Appendix;

12) Amendment regarding the convening of the general meeting of the shareholders and in particular the old article 17, which shall be read in new article 20 as stated in the Appendix;

13) Minor amendment in connection with article 2 and new article 24 and resolution to give heading to each article, new or not, of the Articles, as shown in the Appendix;

14) Any other amendments technically required as a consequence of the above amendments;

15) Miscellaneous.

After deliberation, the following resolution was taken unanimously in compliance with the Articles and in particular article 15 and the followings of the Articles:

First resolution

The shareholders resolve to insert definitions to be used in the Articles, as shown in the Appendix and, as consequently, to renumber the following articles.

Second resolution

The shareholders resolve to restate article 4 regarding the corporate object in connection with the insertion of definitions, and in particular, the definition of the «Affiliate», which shall read as follows:

«The Company's object is to acquire and hold interests in any form whatsoever, in any other Luxembourg or foreign, commercial, industrial or financial entities, by way of, among others, the subscription or acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, or financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

The Company may in particular enter into the following transactions:

- borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other equity instruments or debt instruments, convertible or not into shares of the Company, the use of financial derivatives or otherwise;

- advance, lend or deposit money or give credit to Affiliates through, including but not limited to, the subscription to bonds, notes, certificates and other equity instruments or debt instruments, convertible or not into shares of any Affiliate;

- enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the property assets (present or future) of the undertaking or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Affiliates, or any director, director or other agent of the Company or any of the Affiliates, and to render any assistance to the Affiliates, within the limits of the laws of Luxembourg; and

- enter into any agreements, including, but not limited to partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other services contracts, selling agreements, connected directly or indirectly to the areas described above;

it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

In addition to the foregoing, the Company may perform all legal, commercial, technical and financial transactions and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its corporate object as well as all transactions directly or indirectly connected with the areas described above in order to facilitate the accomplishment of its corporate object in all areas described above, however without taking advantage of specific tax regime organised by the law of July 31, 1929 on holding companies.»

Third resolution

The shareholders resolve to authorise to set up premium bank accounts and to define the uses which can be made of such bank accounts and inserts new paragraph in article 5 regarding the share capital, as shown in the Appendix.

Fourth resolution

The shareholders decide to increase the authorised capital from two hundred and seventy-seven million two hundred and thirteen thousand six hundred and seventy-two Euro (EUR 277,213,672.-) to five hundred million Euro (EUR 500,000,000.-) so as to allow the board of directors to issue warrants, convertible debt instruments, convertible bonds or similar instruments including but not limited to preferred equity certificates convertible or not, and to increase the share capital within the limits of the authorized share capital in one or several instalments and to create a specific article 6 in relation to the authorised capital clause, which will be amended, so as to reflect the taken decision, as shown in the Appendix.

Fifth resolution

The shareholders resolve to create a new specific article 7 regarding the form of shares and a new specific article 8 regarding the redemption of the shares, as shown in the Appendix.

Sixth resolution

The shareholders resolve to introduce new article 9 relating to the restrictions on transfer of Shares which shall read as stated in the Appendix.

Seventh resolution

The shareholders resolve to change the number of members of the board of directors from three directors to six, whom five directors shall be appointed out of a list of candidates and to provide a removal procedure in relation thereto.

The shareholders resolve to draft accordingly the new article 10 so as to reflect the taken decision, as shown in the Appendix.

Eighth resolution

The shareholders resolve to draft new article 11 regarding the meeting of the board of directors which shall read as stated in the Appendix.

Nineth resolution

The shareholders resolve to draft new article 12 regarding the majority of votes and the minutes of the board of directors, which shall read as stated in the Appendix.

Tenth resolution

The shareholders resolve to introduce new article 13 relating to the remuneration and indemnification of the members of the board of directors, which shall read as stated in the Appendix.

Eleventh resolution

The shareholders resolve to introduce amendments regarding the power and majority of the general meeting of the shareholders and in particular the old article 15 by, among other, adding a list of matters requiring a ninety-five percent (95%) majority of the votes capable being cast, which shall be read as new article 18 of the Appendix.

Twelveth resolution

The shareholders resolve to introduce amendment regarding the convening of the general meeting of the shareholders and in particular the old article 17, which shall be read as new article 20 of the Appendix.

Thirteenth resolution

The shareholders resolve to amend minorly article 2 and new article 24 and to give heading to each article, new or not, of the Articles, as shown in the Appendix.

Fourteenth resolution

The shareholders resolve to cause any other amendments technically required as a consequence of the above amendments.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worked in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille quatre, le trente novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de ASTER 2 S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social 5, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 102.802, et constituée en vertu d'un acte reçu le 30 août 2004, et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1167 du 17 novembre 2004, page 55975.

Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés en vertu de:

- une assemblée extraordinaire des actionnaires reçue le 24 novembre 2004 par le notaire luxembourgeois Joseph Elvinger, précité, portant augmentation de la valeur nominale des actions de 1,25 EUR à 2,- EUR, et en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations; et

- un acte notarié reçu le 24 novembre 2004 par le notaire luxembourgeois Joseph Elvinger, précité, actant l'augmentation du capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à deux millions huit cent dix-sept mille trois cent vingt-huit euros (EUR 2.817.328,-) par la création et l'émission de mille trois cent quatre-vingt-treize mille cent soixante-quatre (1.393.164) nouvelles actions d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune; cet acte est en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique), lequel désigne comme secrétaire, Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

L'assemblée choisit comme scrutateur Rachel Uhl, précitée.

Les comparants de l'assemblée ayant été désignés, le Président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations ne varietur, une fois signées par les comparants, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. Il ressort de la liste présence qu'un million quatre cent huit mille six cent soixante-quatre (1.408.664) actions, représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

III. Tous les actionnaires déclarent avoir été préalablement informés de l'agenda et nous ayant dispensé des convocations et formalités requises, l'assemblée peut délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour.

IV. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1) Insertion de définitions utilisées dans les Statuts, tels que repris dans l'annexe, laquelle reprend la version complète des Statuts modifiés et mis à jour (l'«Annexe»);

2) Modification de l'article 4 relatif au capital social suite à l'insertion de définitions et, en particulier, de la définition des «Sociétés Apparentées», lequel sera dorénavant libellé comme suit:

«L'objet de la Société est d'acquérir et de détenir tous intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes autres entités luxembourgeoises ou étrangères, commerciales, industrielles ou financières, notamment par voie de souscription ou d'acquisition de toute valeur mobilière ou de droits au travers de participation, d'apport, de prise ferme ou d'option, de négociation ou de toute autre manière, ou d'instruments financiers de dette, sous quelque forme que ce soit, ainsi que d'administrer, de développer et de gérer ces intérêts.

La Société pourra notamment conclure les transactions suivantes:

- emprunter sous toute forme ou obtenir toutes formes de crédit et lever des fonds, notamment, par l'émission d'obligations, de titres de dettes (notes), de billets à ordre (promissory notes), certificats (certificates) et autres instruments de dette ou titres de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou accorder des crédits aux Sociétés Apparentées, à travers, notamment sans que cette énumération soit limitative, la souscription de titres (bonds), d'obligations (notes), de certificats (certificates) et de tout autre instrument de capital ou de dette, convertible ou non en actions d'une quelconque Société Apparentée;

- accorder toutes garanties, mettre en gage ou fournir toutes autres formes de sûretés, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge (charge) sur tout ou partie des actifs (présents ou futurs) de l'entreprise, ou par l'une ou l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de toute Société Apparentée, ou de tout administrateur, gérant ou autre mandataire de la Société ou de toute Société Apparentée, et apporter toute assistance aux Sociétés Apparentées, dans les limites de la loi luxembourgeoise; et

- conclure tous contrats, et notamment des contrats d'association, des contrats de souscription, des accords de distribution, des contrats de gestion, des contrats de conseils, des contrats d'administration et autres contrats de services, des contrats de vente, en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs décrits ci-dessus;

étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier.

Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et, en général, toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs décrits ci-dessus, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participation financières.»;

3) Autorisation de créer des comptes bancaires de prime d'émission et définition des utilisations qui peuvent être faites de tels comptes et introduction d'un nouveau paragraphe à l'article 5 concernant le capital social, tel que repris dans l'Annexe;

4) Augmentation du capital autorisé de deux cent soixante-dix-sept millions deux cent treize mille six cent soixante-douze (277.213.672 EUR) à cinq cents millions d'euros (EUR 500.000.000,-) afin de permettre au conseil d'administration d'émettre des warrants, des instruments de dettes convertibles, des obligations convertibles ou des instruments similaires, en ce compris, sans y être limité, des certificats de capital préférentiels (preferred equity certificates), convertible ou non, et d'augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé en une ou plusieurs fois et création d'un article 6 spécifique en relation avec la clause de capital autorisé, lequel, modifié suite à la décision prise, sera dorénavant libellé tel que repris dans l'Annexe;

5) Création de façon spécifique d'un nouvel article 7 concernant la forme des actions et d'un nouvel article 8 concernant le rachat des actions, tel que repris dans l'Annexe;

6) Introduction du nouvel article 9 concernant les restrictions sur les transferts d'actions, tel que repris dans l'Annexe;

7) Changements dans le nombre de membres du conseil d'administration et dans la procédure de nomination/révo-cation des administrateurs et modification du nouvel article 10, lequel, suite à la décision prise, sera dorénavant libellé tel que repris dans l'Annexe;

8) Rédaction d'un nouvel article 11 concernant la réunion du conseil d'administration, tel que repris dans l'Annexe;

9) Rédaction d'un nouvel article 12 concernant les majorités de vote et les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration, tel que repris dans l'Annexe;

10) Introduction d'un nouvel article 13 en relation avec la rémunération et l'indemnisation des membres du conseil d'administration, tel que repris dans l'Annexe;

11) Modification concernant le pouvoir et le quorum de décision de l'assemblée générale des actionnaires et, en particulier de l'ancien article 15, avec, notamment, l'ajout d'une liste des matières requérant une majorité de quatre-vingt-quinze pour cent (95%) des votes pouvant être exprimés dans le nouvel article 18, lequel sera dorénavant libellé tel que repris dans l'Annexe;

12) Modification concernant la convocation de l'assemblée des actionnaires et en particulier l'ancien article 17, lequel sera dorénavant libellé dans le nouvel article 20, tel que repris dans l'Annexe;

13) Modifications mineures apportées à l'article 2 et au nouvel article 24 et décision de donner un titre à chaque article des Statuts, tel que repris dans l'Annexe;

14) Toute autre modification techniquement requise comme étant une conséquence des modifications ci-dessus;

15) Divers.

Après délibération, la résolution a été prise à l'unanimité en application des Statuts de la Société et en particulier avec l'article 15 des Statuts:

Première résolution

Les actionnaires décident d'insérer des définitions utilisées dans les Statuts, tels que repris dans l'Annexe.

Deuxième résolution

Les actionnaires décident de modifier l'article 4 relatif au capital social suite à l'insertion de définitions et, en particulier, de la définition des «Sociétés Apparentées», lequel sera dorénavant libellé comme suit:

«L'objet de la Société est d'acquérir et de détenir tous intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes autres entités luxembourgeoises ou étrangères, commerciales, industrielles ou financières, notamment par voie de souscription ou d'acquisition de toute valeur mobilière ou de droits au travers de participation, d'apport, de prise ferme ou d'option, de négociation ou de toute autre manière, ou d'instruments financiers de dette, sous quelque forme que ce soit, ainsi que d'administrer, de développer et de gérer ces intérêts.

La Société pourra notamment conclure les transactions suivantes:

- emprunter sous toute forme ou obtenir toutes formes de crédit et lever des fonds, notamment, par l'émission d'obligations, de titres de dettes (notes), de billets à ordre (promissory notes), certificats (certificates) et autres instruments de dette ou titres de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou accorder des crédits aux Sociétés Apparentées, à travers, notamment sans que cette énumération soit limitative, la souscription de titres (bonds), d'obligations (notes), de certificats (certificates) et de tout autre instrument de capital ou de dette, convertible ou non en actions d'une quelconque Société Apparentée;

- accorder toutes garanties, mettre en gage ou fournir toutes autres formes de sûretés, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge (charge) sur tout ou partie des actifs (présents ou futurs) de l'entreprise, ou par l'une ou l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de toute Société Apparentée, ou de tout administrateur, gérant ou autre mandataire de la Société ou de toute Société Apparentée, et apporter toute assistance aux Sociétés Apparentées, dans les limites de la loi luxembourgeoise; et

- conclure tous contrats, et notamment, des contrats d'association, des contrats de souscription, des accords de distribution, des contrats de gestion, des contrats de conseils, des contrats d'administration et autres contrats de services, des contrats de vente, en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs décrits ci-dessus;

étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier.

Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et, en général, toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs décrits ci-dessus, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participation financières.»

Troisième résolution

Les actionnaires décident d'autoriser la création de comptes bancaires de prime d'émission et de définir les utilisations qui peuvent être faites de tels comptes et d'introduire en ce sens un nouveau paragraphe à l'article 5 concernant le capital social, tel que repris dans l'Annexe.

Quatrième résolution

Les actionnaires décident d'augmenter le capital autorisé de deux cent soixante-dix-sept millions deux cent treize mille six cent soixante-douze (EUR 277.213.672,-) à cinq cents millions d'euros (EUR 500.000.000,-) afin de permettre au conseil d'administration d'émettre des warrants, des instruments de dettes convertibles, des obligations convertibles ou des instruments similaires, en ce compris, sans y être limité, des certificats de capital préférentiels (preferred equity certificates), convertible ou non, et d'augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé en une ou plusieurs fois et création d'un article 6 spécifique en relation avec la clause de capital autorisé, lequel, modifié, suite à la décision prise, sera dorénavant libellé tel que repris dans l'Annexe.

Cinquième résolution

Les actionnaires décident de créer de façon spécifique un nouvel article 7 concernant la forme des actions et un nouvel article 8 concernant le rachat des actions, tel que repris dans l'Annexe.

Sixième résolution

Les actionnaires décident d'introduire un nouvel article 9 concernant les restrictions sur les transferts d'actions, tel que repris dans l'Annexe.

Septième résolution

Les actionnaires décident de changer le nombre de membres du conseil d'administration de trois à six, dont cinq administrateurs nommés seront issus d'une liste de candidats et établissent une procédure de révocation en relation avec ceux-ci.

Les actionnaires décident de libeller conformément le nouvel article 10, lequel, suite à la décision prise, sera dorénavant libellé tel que repris dans l'Annexe.

Huitième résolution

Les actionnaires décident de rédiger un nouvel article 11 concernant la réunion du conseil d'administration, tel que repris dans l'Annexe.

Neuvième résolution

Les actionnaires décident de rédiger un nouvel article 12 concernant les majorités de vote et les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration, tel que repris dans l'Annexe.

Dixième résolution

Les actionnaires décident d'introduire d'un nouvel article 13 en relation avec la rémunération et l'indemnisation des membres du conseil d'administration, tel que repris dans l'Annexe.

Onzième résolution

Les actionnaires décident d'introduire des modifications concernant le pouvoir et le quorum de décision de l'assemblée générale des actionnaires et, en particulier à l'ancien article 15, avec, notamment, l'ajout d'une liste des matières requérant une majorité de quatre-vingt-quinze pour cent (95%) des votes pouvant être exprimés, lequel sera dorénavant repris dans le nouvel article 18 de l'Annexe.

Douzième résolution

Les actionnaires décident d'introduire des modifications concernant la convocation de l'assemblée des actionnaires et en particulier l'ancien article 17, lequel sera dorénavant repris dans le nouvel article 20 de l'Annexe.

Treizième résolution

Les actionnaires décident de modifier de façon mineure l'article 2 et le nouvel article 24 et de donner un titre à chaque article des Statuts, tels que repris dans l'Annexe.

Quatorzième résolution

Les actionnaires décident d'apporter aux Statuts toute autre modification techniquement requise comme étant une conséquence des modifications ci-dessus.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête des comparants, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. Janssen, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2004, vol. 22CS, fol. 87, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2004.

J. Elvinger.

(022596.3/211/365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2005.

TODA S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 106.487.

STATUTES

In the year two thousand five, on the twenty-third of February.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

There appeared the following:

1. LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office at L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, RCS Luxembourg B 37.974,

2. T.C.G. GESTION S.A., having its registered office at L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, RCS Luxembourg B 67.822.

Both here represented by Miss Séverine Canova, lawyer, residing professionally at Luxembourg and Mr. Gilles Le-comte, accountant, residing professionally at Luxembourg, acting jointly in their respective capacities as attorneys-in-fact A and B.

Such appearing parties, acting in the hereabove stated capacities, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme which they form between themselves:

Title I.- Denomination, Registered office, Object, Duration,

Art. 1. There is established hereby a société anonyme under the name of TODA S.A.

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activities of the registered office, or with easy communication between the registered office and abroad, the registered office shall be declared to have been transferred abroad provisionally, until the complete cessation of such extraordinary events. Such provisional transfer, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4.

4.1. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

4.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

4.3. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

4.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

4.5. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

4.6. The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

Title II.- Capital, Shares

Art. 5. The subscribed capital of the corporation is fixed at thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR) represented by one thousand (1.000) shares with a par value of thirty-one Euro (31.- EUR) each.

Shares may be evidenced at the owners option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

Title III.- Management

Art. 6. The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, either shareholders or not, who shall be appointed for a term not exceeding six years, by a general meeting of shareholders. They may be reelected and may be removed at any time by a general meeting of shareholders.

The number of directors and their term of office shall be fixed by a general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to fill in the vacancy, which decision has to be ratified by the next general meeting.

Art. 7. The board of directors shall elect from among its members a chairman.

A meeting of the board of directors shall be convened at any time upon call by the chairman or at the request of not less than two directors.

The board of directors may validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or telefax. Resolutions shall require a majority vote.

In case of a tie, the chairman has a casting vote.

Art. 8. The board of directors shall have the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object stated in Article 4 hereof.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to a general meeting of shareholders, shall fall within the competence of the board of directors.

The board of directors is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The board of directors will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 9. The corporation shall be bound in all circumstances by the joint signature of two directors or by the sole signature of the managing director, provided that special arrangements have been reached concerning the authorized signature in the case of a delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to Article 10 hereof.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers for the conduct of the daily management of the corporation, to one or more directors, who will be called managing directors.

The board of directors may also commit the management of all or part of the affairs of the corporation, to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders. Such proxyholder or manager shall not be required to be a director or a shareholder.

Delegation to a member of the board of directors is subject to a prior authorization of the general meeting.

Art. 11. Any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by a director delegated for such purpose.

Title IV.- Supervision

Art. 12. The corporation shall be supervised by one or more statutory auditors, appointed by a general meeting of shareholders which shall fix their number, remuneration, and their term of office, such office not to exceed six years. They may be reelected and removed at any time.

Title V.- General Meeting

Art. 13. The annual general meeting of shareholders will be held in the commune of the registered office at the place specified in the convening notices on the 1st Monday of May at 10.00 a.m. and the first time in the year 2006.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting will be held on the next following business day.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda, the general meeting may take place without previous convening notices. Each share gives the right to one vote.

Title VI.- Accounting year, Allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 31st of December 2005.

Art. 15. After deduction of any and all expenses and amortizations of the corporation, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of such net profit, five percent (5%) shall be compulsorily appropriated for the legal reserve; such appropriation shall cease when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the corporation, but shall be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time and for whatever reason, the legal reserve has fallen below the required ten percent of the capital of the corporation (10%).

The balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Title VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII.- General Provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

Subscription and payment

The shares have been subscribed to as follows:

1. LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed, five hundred shares	500
2. T.C.G. GESTION S.A., prenamed, five hundred shares	500
Total: one thousand shares	1,000

The subscribed capital has been entirely paid up in cash. The result is that as of now the company has at its disposal the sum of thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR) as was certified to the notary executing this deed.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately two thousand Euro (2,000.- EUR).

Extraordinary General Meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The number of directors is fixed at three and the number of auditors at one.
2. The following have been elected as directors, their term of office expiring at the General Meeting of the year 2010:
 - LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed.
 - Mr. Elie Dwek, consultant, residing in 31, avenue Princesse Grace, 98000 Monte Carlo, Monaco,
 - Mrs. Daniella Dwek, consultant, residing in 31, avenue Princesse Grace, 98000 Monte Carlo, Monaco.
3. The following has been appointed as statutory auditor, his term of office expiring at the General Meeting of the year 2010:
 - C.A.S. SERVICES S.A., having its registered office at L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, RCS Luxembourg B 68.168.
4. The registered office of the company is established in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

5. The board of directors is authorized to delegate the daily management of the company as well as the representation concerning the daily management to one or more of its members.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-trois février.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

1. LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, RCS Luxembourg B 37.974,

2. T.C.G. GESTION S.A., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, RCS Luxembourg B 67.822.

Les deux ici représentées par Mademoiselle Séverine Canova, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg et Monsieur Gilles Lecomte, comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en leurs qualités respectives de fondés de pouvoirs A et B.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de TODA S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4.

4.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

4.2. La Société pourra emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières. La Société pourra accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou par l'émission de valeurs mobilières à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La Société pourra en outre mettre en gage, transférer, encombrer ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.

4.3. La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

4.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

4.5. La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

4.6. L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

Titre II.- Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par mille actions (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III.- Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, télex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, télex ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le conseil d'administration préparera une situation intérimaires des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV.- Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Titre V.- Assemblée Générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier lundi jour du mois de mai à 10.00 heures et pour la première fois en 2006.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2005.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription et libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1. LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée, cinq cents actions	500
2. T.C.G. GESTION S.A., préqualifiée, cinq cents actions	500
Total: mille actions	1.000

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ deux mille euros (2.000,- EUR).

Assemblée Générale Extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre d'administrateurs est fixé à trois et celui de commissaires à un;
2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2010:
 - LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée,
 - Monsieur Elie Dwek, consultant, demeurant à 31, avenue Princesse Grace, 98000 Monte Carlo, Monaco,
 - Madame Daniella Dwek, consultant, demeurant à 31, avenue Princesse Grace, 98000 Monte Carlo, Monaco.
3. Est appelé aux fonctions de commissaire son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2010: C.A.S. SERVICES S.A., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, RCS Luxembourg B 68.168.
4. Le siège social de la société est fixé à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
5. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Canova, G. Lecomte, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 25 février 2005, vol. 430, fol. 74, case 1. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 8 mars 2005

H. Hellinckx.

(022100.3/242/319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

CHEMICAL INVESTMENTS LUXEMBOURG HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 53.973.

L'an deux mille quatre, le vingt décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding CHEMICAL INVESTMENTS LUXEMBOURG HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, R.C. Luxembourg section B numéro 53.973, constituée suivant acte reçu le 5 février 1996, publié au Mémorial C page 11300 de 1996.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy (Belgique).

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique).

Le président prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II. Il appert de la liste de présence que les 4.750 (quatre mille sept cent cinquante) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 350.000,- (trois cent cinquante mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 475.000,- (quatre cent soixante-quinze mille euros) à EUR 825.000,- (huit cent vingt-cinq mille euros) par l'émission de 3.500 (trois mille cinq cents) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, par incorporation au capital de résultats reportés.

2. Modification afférente du premier alinéa de l'article cinq des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de EUR 350.000,- (trois cent cinquante mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 475.000,- (quatre cent soixante-quinze mille euros) à EUR 825.000,- (huit cent vingt-cinq mille euros) par l'émission de 3.500 (trois mille cinq cents) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, par incorporation au capital de résultats reportés.

Deuxième résolution

L'assemblée, après avoir constaté que Monsieur Jean-Marc Faber, a renoncé à son droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription de la totalité des actions nouvelles l'actionnaire majoritaire savoir, la société GLYN-DALE INVESTMENTS LIMITED, ayant son siège social à Tortola (BVI).

La justification de l'existence desdites réserves a été rapportée au notaire instrumentant par la production d'un bilan récent de la société où apparaissent lesdits montants, leur affectation en tant que réserves ayant été dûment approuvée par l'assemblée générale des actionnaires.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital souscrit est fixé à EUR 825.000,- (huit cent vingt-cinq mille euros), représenté par 8.250 (huit mille deux cent cinquante) actions de EUR 100,- (cent euros) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: P. Van Hees, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2004, vol. 146S, fol. 37, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2005.

J. Elvinger.

(022136.3/211/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

CHEMICAL INVESTMENTS LUXEMBOURG HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 53.973.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger
Notaire

(022138.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

TOMKINS OVERSEAS HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Share capital: USD 95,583,025.-.**Registered office: L-2240 Luxembourg, 23-25, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 51.028.

In the year two thousand and four, on the fourteenth of December.
Before US, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

TOMKINS OVERSEAS INVESTMENTS LIMITED, having its registered office at East Putney House, 84 Upper Richmond Road, London SW152ST, registered with the Registrar of Companies for England and Wales under n°. 00286193, here represented by Mr. Olivier Ferres, employee, with professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of a proxy established in London on December 9th, 2004.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company existing in Luxembourg under the name of TOMKINS OVERSEAS HOLDINGS S.à r.l., with registered office at 23-25, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, recorded at the Luxembourg Trade and Company Register, section B, under n°. 51.028, incorporated by notarial deed of April 27, 1995, published in the Mémorial, Recueil C no. 375 of August 8, 1995 and whose articles of association have last been amended by notarial deed of March 31, 2003 published in the Memorial C n°. 650 of June 14, 2003.

II. The sole shareholder resolved to change the Company's accounting year-end to the thirty-first of December of each year, the accounting year having started on the first of December 2004 will close on the thirty-first of December 2004.

III. Restate article 15 of the Company's articles of incorporation pursuant to the above resolution to give it the following wording:

«**Art. 15.** The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.»

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le quatorze décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

TOMKINS OVERSEAS INVESTMENTS LIMITED, ayant son siège social au East Putney House, 84, Upper Richmond Road, London SW152ST, inscrite au Registre des Sociétés pour l'Angleterre et le Pays de Galles sous le n° 00286193, ici représentée par Monsieur Olivier Ferres, employé, avec adresse professionnelle à 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

en vertu d'une procuration donnée à Londres le 9 décembre 2004.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de TOMKINS OVERSEAS HOLDINGS S.à r.l., (la «Société») ayant son siège social au 23-25, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le n° 51.028, constituée suivant acte notarié en date du 27 avril 1995, publié au Mémorial C n° 375 daté du 8 août 1995, et dont les statuts ont en dernier lieu été modifiés par acte notarié du 31 mars 2003 publié au Mémorial C n° 650 du 14 juin 2003.

II. L'associé unique décide de changer la fin de l'exercice social de la Société au trente et un décembre de chaque année, l'exercice social ayant commencé le premier décembre 2004 clôturera le trente et un décembre 2004.

III. En conséquence de cette résolution, l'article 15 des statuts de la Société est amendé comme suit:

«**Art. 15.** L'exercice social de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: O. Ferres, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2004, vol. 23CS, fol. 7, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2005.

J. Elvinger.

(022134.3/211/74) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

TOMKINS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: USD 100,000.

Registered office: L-2240 Luxembourg, 23-25, rue Notre-Dame.

R. C. Luxembourg B 86.644.

In the year two thousand and four, on the twenty-second of June.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, in place of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, currently prevented, who will guard the original of the present deed.

There appeared:

TOMKINS HOLDINGS LUXEMBOURG S.à r.l., a private limited liability company having its registered office at 23-25, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, which registration with the Luxembourg Trade and Company Register is under process, here represented by Miss Rachel Uhl, jurist, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on June 22, 2004.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company existing in Luxembourg under the name of TOMKINS LUXEMBOURG S.à r.l., a private limited liability company, with registered office at 23-25, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, inscribed at the Luxembourg Company Register under number B 86.644, incorporated by deed of the undersigned notary on February 28, 2002, published in the Mémorial, Recueil C n° 963 of June 25, 2002.

II. The sole shareholder resolved to:

1) Change the Company's accounting year-end to the thirtieth of June of each year, the accounting year having started on the eighth of March 2004 closing on the thirtieth of June 2004.

2) Restate article 15 of the articles of incorporation pursuant to the above change of accounting year-end which is amended and shall henceforth read as follows:

«**Art. 15.** The Company's financial year starts on the first of July of each year and ends on the thirtieth of June of the subsequent year».

3) Appoint Mr. Malcolm Terence Swain, company director, residing at 19, Meadow Way, Rowledge, Farnham, Surrey GU10 4DY (United Kingdom) as manager of the Company, with effect as from June 22, 2004; the duration of his mandate being unlimited.

Consequently, the Board of Managers of the Company is composed as follows:

- Mr. Siran David Abeykoon Samarasinghe, company manager, residing at 18, rue Fabre d'Eglantine, 75012 Paris, (France);

- Mr. Théodore Schartz, company director, residing at 9, rue du Château, L-6961 Senningen, (Grand Duchy of Luxembourg);

- Mr. Robert Jacques Verdonk, company manager, residing at 18, Swagermanweg, 2252 BD Voorschoten (the Netherlands);

- Mr. Malcolm Terence Swain, company director, residing at 19, Meadow Way, Rowledge, Farnham, Surrey GU10 4DY (United Kingdom);

- Mr. Douglas Francis Sutherland, financial director, residing at 39, am Bounert, L-6975 Rameldange (Grand Duchy of Luxembourg).

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the presently stated change of accounting year end are estimated at seven hundred fifty Euro (EUR 750.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt-deux juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, en remplacement de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, actuellement empêché, lequel aura la garde de la présente minute.

A comparu:

TOMKINS HOLDINGS LUXEMBOURG S.à r.l., une société à responsabilité limitée avec siège social au 23-25, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, dont l'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg est en cours, ici représentée par Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 22 juin 2004.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de TOMKINS LUXEMBOURG S.à r.l. ayant son siège social au 23-25, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce sous le numéro B 86.644, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 28 février 2002, publié au Mémorial, Recueil C n° 963 du 25 juin 2002.

II. L'associé unique décide de:

1. Changer la fin de l'exercice social de la société au trente juin de chaque année, l'exercice social ayant commencé le huit mars 2004 clôturera le trente juin 2004.

2. En conséquence de ce changement de la fin de l'exercice social, l'article 15 des statuts de la Société est amendé comme suit:

«**Art. 15.** L'exercice social de la société commence le premier juillet de chaque année et se termine le trente juin de l'année suivante».

3. Nommer aux fonctions de gérant de la société Monsieur Malcolm Terence Swain, Administrateur de Sociétés, demeurant au 19 Meadow Way, Rowledge, Farnham, Surrey GU10 4DY (Royaume-Uni) avec effet au 22 juin 2004, la durée de son mandat étant illimitée.

Par conséquent, le conseil de gérance de la société est composé comme suit:

Monsieur Siran David Abeykoon Samarasinghe, Administrateur de Sociétés, demeurant au 18, rue Fabre d'Eglantine, 75012 Paris (France);

Monsieur Théodore Schartz, Administrateur de Sociétés, demeurant au 9, rue du Château, L-6961 Senningen (Grand-Duché du Luxembourg);

Monsieur Robert Jacques Verdonk, Administrateur de Sociétés, demeurant au 18, Swagermanweg, 2252 BD Voor-schoten (Pays Bas);

- Monsieur Malcolm Terence Swain, Administrateur de Sociétés, demeurant au 19, Meadow Way, Rowledge, Farnham, Surrey GU10 4DY (Royaume-Uni);

- Monsieur Douglas Francis Sutherland, Directeur Financier, demeurant au 39, am Bounert, L-6975 Rameldange (Grand-Duché du Luxembourg).

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept cent cinquante Euros (EUR 750,-).

Plus rien n'étant à l'ordre, du jour, la séance, est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Uhl, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2004, vol. 144S, fol. 13, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2004.

J. Elvinger.

(022141.3/211/110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

HOLMEX (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 103.731.

In the year two thousand and four, on the twenty-ninth December, at 10.00 a.m.
Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of HOLMEX (LUXEMBOURG), S.à r.l., a «société à responsabilité limitée» (limited liability company), having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, incorporated by deed dated on October 18, 2004, registered with the Luxembourg Trade Register, at section B n° 103.731, in process of publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and whose Articles of Association have been amended on October 22, 2004.

The meeting is presided by Mr Patrick Van Hees, jurist at L-1450 Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Miss Rachel Uhl, jurist at L-1450 Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholder present or represented and the number of shares held by him are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 3,222,968 (three million two hundred twenty-two thousand nine hundred sixty-eight) shares, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholder has been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

To approve the transfer of 3,222,968 (three million two hundred twenty-two thousand nine hundred sixty-eight) shares of the Company by HOLDERFIN B.V. to HOLCIM INVESTMENTS (SPAIN) S.L. and to HOLCIM INVESTMENTS (FRANCE) S.A.S.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

Resolution

It is resolved to approve the transfer of 1,933,781 (one million nine hundred thirty-three thousand seven hundred eighty-one) shares with a par value of MXN 358 (three hundred fifty-eight Mexican Pesos), of HOLMEX (LUXEMBOURG), S.à r.l., afore named, by HOLDERFIN B.V., a company organized under the laws of the Netherlands and having its registered office at De Lairessestraat 129 HS, 1075HJ Amsterdam, to HOLCIM INVESTMENTS (SPAIN) S.L., a company organized under the laws of Spain and having its registered office at Edificio Torre Europa, P° de la Castellana, 95, 28046 Madrid, as well as 1,289,187 (one million two hundred eighty-nine thousand one hundred eighty-seven) shares with a par value of MXN 358 (three hundred fifty-eight Mexican Pesos), of HOLMEX (LUXEMBOURG), S.à r.l., to HOLCIM INVESTMENTS (FRANCE) S.A.S., a company organized under the laws of France and having its registered office at 25, boulevard de l'Amiral Bruix, 75782 Paris Cedex 16 at the afore mentioned nominal value.

Notification

According to article 190 of the Luxembourg Companies Act as amended, HOLMEX (LUXEMBOURG), S.à r.l., by its Board of Managers, accepts this transfer of shares and considers it as duly notified to the company, according to article 1690 of the Luxembourg «Code Civil» as amended.

As consequence of the foregoing, it is stated that the shareholders of HOLMEX (LUXEMBOURG), S.à r.l. are:

- HOLCIM INVESTMENTS (SPAIN) S.L. owner of 1,933,781 (one million nine hundred thirty-three thousand seven hundred eighty-one) shares, and
- HOLCIM INVESTMENTS (FRANCE) S.A.S. owner of 1,289,187 (one million two hundred eighty-nine thousand one hundred eighty-seven) shares.

Such amendment in the company of HOLMEX (LUXEMBOURG), S.à r.l., will be deposited and published at the Trade Register in accordance with article 11bis of the Luxembourg Trading Companies Law of August 10th, 1915, as amended.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, they signed with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille quatre, le vingt-neuf décembre, à 10.00 heures.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée HOLMEX (LUXEMBOURG), S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, numéro 103.731, constituée suivant acte reçu le 18 octobre 2004, en cours de publication dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et dont les statuts ont été modifiés le 22 octobre 2004.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste à L-1450 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Rachel Uhl, juriste à L-1450 Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé présent ou représenté et le nombre d'actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 3.222.968 (trois millions deux cent vingt-deux mille neuf cent soixante-huit) parts, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé a été préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

Approuver le transfert de 3.222.968 (trois millions deux cent vingt-deux mille neuf cent soixante-huit) parts sociales de la Société de HOLDERFIN B.V. à HOLCIM INVESTMENTS (SPAIN) S.L. et HOLCIM INVESTMENTS (FRANCE) S.A.S.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

Résolution

Il est décidé d'approuver le transfert de 1.933.781 (un million neuf cent trente-trois mille sept cent quatre-vingt-un) parts sociales de MXN 358 (trois cent cinquante-huit pesos mexicains) chacune, de HOLMEX (LUXEMBOURG), S.à r.l., prédésignée, par HOLDERFIN B.V., une société régie par le droit des Pays-Bas et ayant son siège social à De Lairessesstraat 129 HS, 1075HJ Amsterdam à HOLCIM INVESTMENTS (SPAIN) S.L., une société régie par le droit espagnol et ayant son siège social à Edificio Torre Europa, P° de la Castellana, 95, 28046 Madrid, ainsi que le transfert de 1.289.187 (un million deux cent quatre-vingt-neuf mille cent quatre-vingt-sept) parts sociales de MXN 358 (trois cent cinquante-huit pesos mexicains) chacune, de HOLMEX (LUXEMBOURG), S.à r.l., à HOLCIM INVESTMENTS (FRANCE) S.A.S., une société régie par le droit français et ayant son siège social à 25, boulevard de l'Amiral Bruix, 75782 Paris Cedex 16, à la valeur nominale prémentionnée.

Signification

Conformément à l'article 190 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés telle que modifiée, HOLMEX (LUXEMBOURG), S.à r.l., par son conseil de gérance, accepte cette cession de parts sociales et se la considère comme dûment signifiée à la société, conformément à l'article 1690 du Code civil luxembourgeois telle que modifié.

En conséquence de ce qui précède, il est constaté que les associés de HOLMEX (LUXEMBOURG), S.à r.l., sont:

- HOLCIM INVESTMENTS (SPAIN) S.L., détenteur de 1.933.781 (un million neuf cent trente-trois mille sept cent quatre-vingt-un) parts sociales, et
- HOLCIM INVESTMENTS (FRANCE) S.A.S., détenteur de 1.289.187 (un million deux cent quatre-vingt-neuf mille cent quatre-vingt-sept) parts sociales.

Cette modification dans le personnel des associés de HOLMEX (LUXEMBOURG), S.à r.l., sera déposée et publiée au registre de commerce conformément à l'article 11bis de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: P. Van Hees, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2005, vol. 146S, fol. 75, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2005.

J. Elvinger.

(022065.3/211/114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

NG WEB BUSINESS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4761 Pétange, 5, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 79.347.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2004, réf. LSO-AV04156, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2005.

Signature.

(022499.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2005.

FRIOB CONSULT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6131 Junglinster, Zone Artisanale et Commerciale.
R. C. Luxembourg B 74.301.

L'an deux mille cinq, le quatre février.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FRIOB CONSULT S.A., ayant son siège social à L-6131 Junglinster, Zone artisanale et commerciale, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 74.301), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 1^{er} février 2000, publié au Mémorial C numéro 373 du 24 mai 2000,

et dont la devise d'expression du capital social de la société a été convertie du franc luxembourgeois en euros, avec effet comptable au 1^{er} janvier 2001, par l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 26 novembre 2001, publié au Mémorial C numéro 667 du 30 avril 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Norbert Friob, industriel, demeurant à Junglinster.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Pierre Friob, ingénieur commercial, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Laurent Friob, physicien, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital à concurrence de 403.000,- EUR, pour le porter de son montant actuel de 397.000,- EUR à 800.000,- EUR, sans création et émission d'actions nouvelles, mais en augmentant le pair comptable des 16.000 actions représentatives du capital social.

2.- Libération intégrale de l'augmentation de capital.

3.- Remplacement des 16.000 actions existantes sans expression de valeur nominale par 16.000 actions d'une valeur nominale de 50,- EUR chacune.

4.- Augmentation de capital à concurrence de 300.000,- EUR, pour le porter de son montant actuel de 800.000,- EUR à 1.100.000,- EUR, par la création et l'émission de 6.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 50,- EUR, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

5.- Souscription et libération intégrale des nouvelles actions.

6.- Modification afférente de l'article 3 des statuts.

7.- Nominations statutaires.

8.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de quatre cent trois mille euros (403.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de trois cent quatre-vingt-dix-sept mille euros (397.000,- EUR) à huit cent mille euros (800.000,- EUR), sans création et émission d'actions nouvelles, mais en augmentant le pair comptable des seize mille (16.000) actions représentatives du capital social.

Cette augmentation de capital est réalisée par incorporation au capital de réserves disponibles à concurrence de quatre cent trois mille euros (403.000,- EUR).

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent.

La justification de l'existence desdites réserves a été rapportée au notaire instrumentant par des documents comptables.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de remplacer les seize mille (16.000) actions existantes sans expression de valeur nominale par seize mille (16.000) actions d'une valeur nominale de cinquante euros (50,- EUR) chacune.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de trois cent mille euros (300.000,- EUR), pour le porter de son montant actuel de huit cent mille euros (800.000,- EUR) à un million cent mille euros (1.100.000,- EUR), par la création et l'émission de six mille (6.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de cinquante euros (50,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Pour autant que de besoin les actionnaires actuels déclarent expressément renoncer à leur droit de souscription préférentiel.

Souscription - Libération

Les six mille (6.000) actions nouvellement émises sont intégralement souscrites de l'accord de tous les actionnaires par Monsieur Norbert Friob, industriel, demeurant à L-6131 Junglinster, 24, rue Hiehl, et entièrement libérées par ledit souscripteur par un versement en numéraire, de sorte que la somme de trois cent mille euros (300.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article trois (3) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à un million cent mille euros (1.100.000,- EUR), représenté par vingt-deux mille (22.000) actions d'une valeur nominale de cinquante euros (50,- EUR) chacune.»

Inscription au registre des actionnaires

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder à l'inscription des nouvelles actions, objets des présentes, dans le registre des actionnaires.

Cinquième résolution

L'assemblée constate que les mandats des administrateurs et de l'administrateur-délégué viennent à échéance en 2005; de ce fait l'assemblée décide de reconduire les mandats jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2010.

Sixième résolution

L'assemblée accorde décharge pleine et entière à Monsieur Paul Laplume pour l'exécution de son mandat de commissaire aux comptes de la société et décide de reconduire son mandat, qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2010.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de cinq mille quatre cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. Friob, L. Friob, P. Friob, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 18 février 2005, vol. 530, fol. 84, case 3. – Reçu 3.000 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 7 mars 2005.

J. Seckler.

(022208.3/231/98) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

BOCARIL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 25.418.

L'an deux mille quatre, le trente décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BOCARIL HOLDING S.A., ayant son siège social à 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, R.C.S Luxembourg section B numéro 25.418, constituée suivant acte reçu le 8 janvier 1987 par Maître Frank Baden, Notaire à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 95 du 11 avril 1987 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte du 14 août 2002 publié au Mémorial C 1522 du 22 octobre 2002.

L'assemblée est présidée par Madame Françoise Dumont, Employée Privée demeurant professionnellement 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Laurence Rumor, Employée Privée demeurant professionnellement 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Christian François, Employé Privé demeurant professionnellement 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-jointes pour être enregistrées avec l'acte.

II. Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 16.190 (seize mille cent quatre-vingt-dix) actions disposant d'un droit de vote sur les 40.000 (quarante mille) actions représentant l'intégralité du capital social dont 23.810 (vingt-trois mille huit cent dix) actions rachetées sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

31866

Ordre du jour:

1. Suppression à l'article 9 des statuts de la société des termes suivants:
«agissant par son président ou un délégué du conseil»;
2. Modification de l'article 13 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:
«L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le deuxième lundi du mois de juin à 11.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»
3. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer les termes «agissant par son président ou un délégué du conseil» à l'article 9 des statuts et de procéder à sa modification en conséquence.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 13 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:
«L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le deuxième lundi du mois de juin à 11.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: F. Dumont, L. Rumor, C. François, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2005, vol. 23CS, fol. 42, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2005.

J. Elvinger.

(022104.2/211/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

BOCARIL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 25.418.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger

Notaire

(022106.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

WGRM HOLDING 7 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 106.510.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le quatorze février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1. ELECTRICITE DE FRANCE, Société Anonyme au capital de 8.129.000.000,- euros dont le siège social est situé à Paris (8^{ème}), 22-30 avenue de Wagram, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le n° 522 081 317, représentée par Monsieur Yves Mauguen;

2. E.D.F. INTERNATIONAL, société anonyme au capital de 13.540.480.000,- euros dont le siège social est situé Tour EDF, au 20, place de la Défense, 92050 Paris La Défense, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le n° 380 415 125, représentée par Monsieur Yves Mauguen;

Tous deux ici représentés par Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu de procurations sous seing privé lui délivrées.

Le comparant sub 1.- agissant comme fondateur et le comparant sub 2.- agissant comme souscripteur de la Société.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lequel comparant, agissant es-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme que les fondateurs déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination, Durée, Siège Social, Objet

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: WGRM HOLDING 7, S.A.

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par décision du conseil d'administration.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la Société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. L'objet de la Société est directement ou indirectement et en tous pays, l'acquisition, la détention, la gestion et la cession par tout moyen de toute participation ou intérêt, que ce soit sous la forme d'actions, de parts sociales, de droits de vote, d'obligations, de bons ou de toutes autres formes, dans toutes sociétés ou autres entités existantes ou à créer opérant, directement ou indirectement, dans le secteur de l'énergie (en ce compris notamment le secteur de l'électricité et celui des hydrocarbures) et, plus généralement, toutes opérations quelles qu'elles soient pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet précité ou à tous objets similaires ou connexes, sans pour autant être régie par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

Capital Social, Actions

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), représenté par 24.800 (Vingt-quatre mille huit cent) actions de EUR 1,25,- (un euro et vingt-cinq centimes d'euros) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Administration, Surveillance

Art. 6. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, laquelle peut renouveler leur mandat ou les révoquer à tout moment.

Le nombre d'administrateurs et leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la Société.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Chaque administrateur peut prendre part aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit ou par telfax, cable, télégramme ou télex un autre administrateur pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment accepter des compromis, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, actionnaires ou non-actionnaires.

La Société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la Société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Assemblée Générale

Art. 10. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième mardi du mois de juin à 15 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 11. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 12. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Année Sociale, Répartition des Bénéfices

Art. 13. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Art. 14. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice, il est prélevé un vingtième au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le conseil d'administration peut décider d'attribuer des dividendes intérimaires en conformité avec les dispositions légales.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Dissolution, Liquidation

Art. 15. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale prise comme en matière de modification des statuts. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Un actionnaire unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi Applicable

Art. 16. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Disposition transitoire

Exceptionnellement, le premier exercice social commencera ce jour et se terminera le 31 décembre 2005.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

1. ELECTRICITE DE FRANCE, préqualifiée, vingt-quatre mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf actions	24.799
2. E.D.F INTERNATIONAL, préqualifiée, une action	1
Total: vingt-quatre mille huit cent actions	24.800

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de 100% (cent pour cent), de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 3.000,- (trois mille euros).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparants ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois et celui de commissaires à un.

Deuxième résolution

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

1. Mme Delphine Jacquemont, résidant à 5, rue Chanez, Paris (16);
2. Mr Yves Mauguen, résidant à 16, cours du septième art, Paris (19);
3. Mr Frédéric Belloy, résidant à 16bis, rue de l'ancienne Mairie, Boulogne-Billancourt (92100).

La durée de leur mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2005.

Troisième résolution

Est nommée commissaire:

EUROFID, S.à r.l., 5, rue Guillaume Kroll, L-1880 Luxembourg;

La durée de son mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2005.

Quatrième résolution

L'adresse de la Société est fixée à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2005, vol. 147S, fol. 12, case 6. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2005.

J. Elvinger.

(022394.3/211/151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2005.

KIM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 15.489.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2005, réf. LSO-BC02193, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz

Administrateur

(022517.3/1023/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2005.

MOTWIT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 8.351.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2005, réf. LSO-BC02196, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz

Administrateur

(022523.3/1023/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2005.

POSEIDON JV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 102.535.

Changement d'Associés.

Suite à la convention de cession de 1 part sociale intervenue entre CEREP, S.à.r.l., et CEREP INVESTMENT HOLDINGS, L.L.C, en date du 27 janvier 2005, les Associés de la société POSEIDON JV, S.à r.l., sont:

* CEREP, S.à r.l., ayant son siège social au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, détention de 52 parts sociales;

* CERE COINVEST, S.à r.l., ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, détention de 72 parts sociales;

* SEGESTIA HOLDING GmbH, ayant son siège social à Bankgasse 2, 1010 Vienne, Autriche: détention de 125 parts sociales;

* CEREP INVESTMENT HOLDINGS, L.L.C., ayant son siège à 2711 Centerville road, suite 400, Wilmington, Delaware 19.808, dans le comté de New Castle: détention de 1 part sociale.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

POSEIDON JV, S.à r.l.

O. Daher

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2005, réf. LSO-BC02646. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022529.3/1026/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2005.

INVERSIONES EN ALQUILER DE MAQUINARIA I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 95.232.

In the year two thousand and four, on the nineteenth of August.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the partner of INVERSIONES EN ALQUILER DE MAQUINARIA I, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, incorporated by deed enacted on thirty-one of July 2003, inscribed at Luxembourg Trade Register section B number 95.232, published in Mémorial C, number 977, page 46855, on September 23, 2003 and whose Articles of Incorporation have never been modified.

The meeting is presided by Miss Rachel Uhl, jurist, residing at Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr. Hubert Janssen, jurist, residing at Torgny, Belgium.

The chairman requests the notary to act that:

I. The sole partner present or represented and the number of shares held by him is shown on an attendance list. That list and the proxy, signed by the appearing person and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II. As it appears from the attendance list, all the 3,990 (three thousand nine hundred and ninety) shares, representing the whole capital of the Company, are represented so that the sole partner exercising the powers devolved to the meeting can validly decide on all items of the agenda of which the partner has been beforehand informed.

III. The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Increase of the issued share capital by an amount of EUR 14,475 (fourteen thousand four hundred and seventy-five euro) so as to raise it from its present amount of EUR 99,750 (ninety-nine thousand seven hundred and fifty euro) to EUR 114,225 (one hundred and fourteen thousand two hundred and twenty-five euro) by the issue of 579 (five hundred and seventy-nine) new shares with a par value of EUR 25 (twenty-five euro) each, by contribution in cash.

2. Amendment of article eight of the Articles of Incorporation in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the meeting, the partner decides what follows:

First resolution

It is decided to increase the corporate capital by the amount of EUR 14,475 (fourteen thousand four hundred and seventy-five euro) so as to raise it from its present amount of EUR 99,750 (ninety-nine thousand seven hundred and fifty euro) to EUR 114,225 (one hundred and fourteen thousand two hundred and twenty-five euro) by the issue of 579 (five hundred and seventy-nine) new shares having a par value of EUR 25 (twenty-five euro) each.

Second resolution

It is decided to admit the sole partner NMA1 PRIVATE EQUITY INTERNATIONAL LIMITED acting in its capacity of general partner of NMAS 1 PRIVATE EQUITY FUND US N° 1 LIMITED PARTNERSHIP and NMAS 1 PRIVATE EQUITY FUND US N° 2 LIMITED PARTNERSHIP, to the subscription of the 579 (five hundred and seventy-nine) new shares.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon NMA1 PRIVATE EQUITY INTERNATIONAL LIMITED, prenamed, acting in its capacity of general partner of NMAS 1 PRIVATE EQUITY FUND US N° 1 LIMITED PARTNERSHIP and NMAS 1 PRIVATE EQUITY FUND US N° 2 LIMITED PARTNERSHIP, prenamed, represented by Miss Rachel Uhl, prenamed, by virtue of the aforementioned proxy;

declared to subscribe to the 579 (five hundred and seventy-nine) new shares as follow:

- 282 (two hundred and eighty-two) shares by NMA1 PRIVATE EQUITY INTERNATIONAL LIMITED, prenamed, acting in its capacity of general partner of NMAS 1 PRIVATE EQUITY FUND US N° 1 LIMITED PARTNERSHIP;

- 297 (two hundred and ninety-seven) shares by NMA1 PRIVATE EQUITY INTERNATIONAL LIMITED, prenamed, acting in its capacity of general partner of NMAS 1 PRIVATE EQUITY FUND US N° 2 LIMITED PARTNERSHIP

and to have them fully paid up by payment in cash, so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of EUR 14,475 (fourteen thousand four hundred and seventy-five euro), as was certified to the undersigned notary.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, it is decided to amend Article eight of the Articles of Incorporation to read as follows:

Art. 8. The Company's capital is set at EUR 114,225 (one hundred and fourteen thousand two hundred and twenty-five euro) represented by 4,569 (four thousand five hundred and sixty-nine) shares of EUR 25 (twenty-five euro) each.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately 2,000 EUR.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille quatre, le dix-neuf août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée INVERSIO-NES EN ALQUILER DE MAQUINARIA I, S.à r.l., ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 95.232, constituée suivant acte reçu le 31 juillet 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 977, page 46855 du 23 septembre 2003 et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny, Belgique.

Le président prie le notaire d'acter que:

I. L'associé unique présent ou représenté et le nombre de parts qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, une fois signées par le comparant et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. Ainsi qu'il résulte de ladite liste de présence, toutes les 3.990 (trois mille neuf cent quatre-vingt-dix) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire de sorte que l'associé unique, exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé unique a préalablement été informé.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 14.475 (quatorze mille quatre cent soixante-quinze euro) pour le porter de son montant actuel de EUR 99.750 (quatre-vingt-dix-neuf mille sept cent cinquante euro) à EUR 114.225 (cent quatorze mille deux cent vingt-cinq euro) par l'émission de 579 (cinq cent soixante-dix-neuf) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euro) chacune, par apport en numéraire.

2. Modification afférente de l'article huit des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'associé unique décide ce qui suit:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 14.475 (quatorze mille quatre cent soixante-quinze euro) pour le porter de son montant actuel de EUR 99.750 (quatre-vingt-dix-neuf mille sept cent cinquante euro) à EUR 114.225 (cent quatorze mille deux cent vingt-cinq euro) par l'émission de 579 (cinq cent soixante-dix-neuf) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euro) chacune, par apport en numéraire.

Deuxième résolution

Il est décidé d'admettre l'associé unique, NMA1 PRIVATE EQUITY INTERNATIONAL LIMITED agissant en sa qualité de gérant (general partner) de NMAS 1 PRIVATE EQUITY FUND US N° 1 LIMITED PARTNERSHIP et de NMAS 1 PRIVATE EQUITY FUND US N° 2 LIMITED PARTNERSHIP, à la souscription des 579 (cinq cent soixante-dix-neuf) parts sociales nouvelles:

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite NMA1 PRIVATE EQUITY INTERNATIONAL LIMITED, prénommé agissant en sa qualité de gérant (general partner) de NMAS 1 PRIVATE EQUITY FUND US N° 1 LIMITED PARTNERSHIP et de NMAS 1 PRIVATE EQUITY FUND US N° 2 LIMITED PARTNERSHIP, représentée par Mademoiselle Rachel Uhl, prénommée, en vertu d'une procuration dont mention ci-avant;

a déclaré souscrire aux 579 (cinq cent soixante-dix-neuf) parts sociales nouvelles comme suit:

- 282 (deux cent quatre-vingt-deux) parts sociales par NMA1 PRIVATE EQUITY INTERNATIONAL LIMITED, prénommé, agissant en sa qualité de gérant (general partner) de NMAS 1 PRIVATE EQUITY FUND US N° 1 LIMITED PARTNERSHIP;

- 297 (deux cent quatre-vingt-dix-sept) parts sociales par NMA1 PRIVATE EQUITY INTERNATIONAL LIMITED, prénommé, agissant en sa qualité de gérant (general partner) de NMAS 1 PRIVATE EQUITY FUND US N° 2 LIMITED PARTNERSHIP,

et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 14.475 (quatorze mille quatre cent soixante-quinze euro) ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article huit des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 8. Le capital social est fixé à EUR 114.225 (cent quatorze mille deux cent vingt-cinq euro) divisé en 4.569 (quatre mille cinq cent soixante-neuf) parts sociales de EUR 25 (vingt-cinq euro) chacune.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de 2.000 EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. Uhl, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2004, vol. 144S, fol. 95, case 10. – Reçu 144,75 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2005.

J. Elvinger.

(022576.3/211/141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2005.

INVERSIONES EN ALQUILER DE MAQUINARIA I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 95.232.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2005.

Signature.

(022582.3/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2005.

AGAPANTHE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 67.680.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2005, réf. LSO-BC02186, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz

Administrateur

(022511.3/1023/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2005.

CEMINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 51.008.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2005, réf. LSO-BC02188, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz

Administrateur

(022513.3/1023/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2005.
